SPC
639.2099
1996
C

CPS/Pêches 26/Document d'information 23
30 juillet 1996

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE TECHNIQUE RÉGIONALE SUR LES PÊCHES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5 - 9 août 1996)

RAPPORT DE LA HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS

Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
16 - 18 août 1995

546/96

RAPPORT DE LA HUITIÈME RÉUNION

DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS

Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
16–18 août 1995

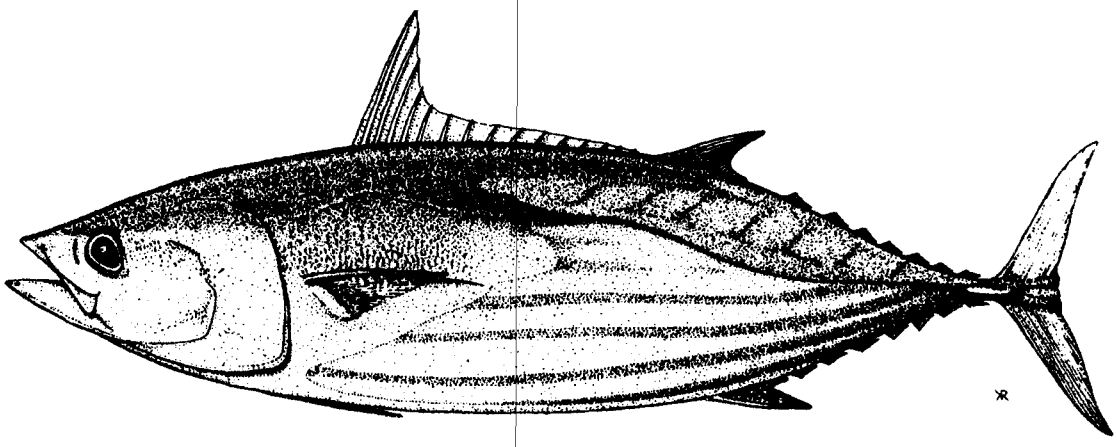

Programme pêche hauturière
Commission du Pacifique Sud
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Février 1996

RAPPORT DE LA HUITIÈME RÉUNION

DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS

Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
16–18 août 1995

Programme pêche hauturière
Commission du Pacifique Sud
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Février 1996

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	ORDRE DU JOUR	1
II.	COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX	3
1.	Ouverture	3
2.	Bilan de la pêche thonière dans le Pacifique occidental	4
3.	Bilan des activités conduites au titre du programme pêche hauturière (1994-1995) et tendances pour 1995-1996	17
4.	Situation financière et dotation en personnel du programme pêche hauturière	24
5.	Etablissement d'un ordre de priorité pour les activités du programme pêche hauturière	26
6.	Événements régionaux/internationaux ayant une incidence sur les activités du programme pêche hauturière	26
7.	Rapports présentés par d'autres organisations	28
8.	Autres questions	29
III.	EVALUATION DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES ET DES MESURES REQUISES PAR LA SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS	31
IV.	RECOMMANDATIONS DE LA HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS	33
V.	MESURES REQUISES PAR LA HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS	35
VI.	LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL	37
VII.	LISTE DES PARTICIPANTS	39

ANNEXES :

Annexe I	Allocution d'ouverture du secrétaire général, Ati George Sokomanu	45
Annexe II	Options de recherche et statistiques pour la pêche thonière dans le Pacifique occidental : proposition de l'Agence des pêches du Japon	47

I. ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

   1.1 Allocution d'ouverture
   1.2 Nomination du président et des rapporteurs
   1.3 Questions de procédure
   1.4 Adoption du rapport de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

2. BILAN DE LA PÊCHE THONIÈRE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL

   2.1 Présentation des rapports sur les activités de pêche thonière dans les pays de la région
   2.2 Perspectives économiques de l'évolution de la pêche thonière
   2.3 Etat des stocks
   2.4 Situation actuelle de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins

3. BILAN DES ACTIVITÉS AU TITRE DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE POUR 1994-1995 ET TENDANCES POUR 1995-1996

   3.1 Statistiques et suivi
   3.2 Recherches biologiques
   3.3 Evaluation des stocks et modélisation
   3.4 Préparation de rapports et communication

4. SITUATION FINANCIÈRE ET DOTATION EN PERSONNEL DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

5. FIXATION D'UN ORDRE DE PRIORITÉ DES ACTIVITÉS CONDUITES AU TITRE DU DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

6. ÉVÉNEMENTS RÉGIONAUX/INTERNATIONAUX AYANT UNE INCIDENCE SUR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

   6.1 Résultats de la conférence multilatérale de haut niveau sur la pêche thonière dans le Pacifique Sud
   6.2 Évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines
   6.3 Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs
   6.4 Comité scientifique intérimaire sur les thonidés et espèces voisines du Pacifique Nord
   6.5 Autres méthodes de collecte et de diffusion des données

7. RAPPORTS D'AUTRES ORGANISATIONS

   7.1 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
   7.2 Programme indo-océanien de mise en valeur et de gestion des ressources thonières
   7.3 *Pelagic Fisheries Research Program* (Programme de recherches pélagiques), Université de Hawaï
   7.4 Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental

8. QUESTIONS DIVERSES

II. COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX

1. OUVERTURE

1.1 Allocution d'ouverture

1. M. Tony Lewis, coordonnateur des services du programme pêche hauturière de la Commission du Pacifique Sud, présente Ati George Sokomanu, secrétaire général de la Commission, qui souhaite aux participants la bienvenue à Nouméa. Dans son allocution d'ouverture, le secrétaire général souligne l'importance de cette réunion qui permet aux Etats côtiers et aux pays pratiquant la pêche hauturière d'examiner ensemble des questions d'intérêt régional pour la ressource en thonidés.

1.2 Nomination du président et des rapporteurs

2. M. Colin Brown est nommé président. Des excuses sont présentées au nom des représentants des Etats fédérés de Micronésie et de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui ne peuvent participer à la réunion.

3. M. David Burgess est nommé rapporteur principal et les rapporteurs pour chacun des points de l'ordre du jour sont les suivants :

Point 1 de l'ordre du jour	M. David Burgess
Point 2.1 de l'ordre du jour	M. Peter Ward
Point 2.2 de l'ordre du jour	M. David Itano
Point 2.3 de l'ordre du jour	M. Robert Campbell
Point 2.4 de l'ordre du jour	M. Gary Sakagawa
Point 3.1 de l'ordre du jour	M. Peter Ward
Point 3.2 de l'ordre du jour	M. Robert Campbell
Point 3.3 de l'ordre du jour	M. Pierre Kleiber
Point 3.4 de l'ordre du jour	M. Sylvester Diake
Point 4 de l'ordre du jour	M. David Itano
Point 5 de l'ordre du jour	M. John Sibert
Point 6 de l'ordre du jour	M. Tony Kingston
Point 7 de l'ordre du jour	M. Pierre Kleiber
Point 8 de l'ordre du jour	M. Peter Sharples

1.3 Questions de procédure

4. A l'occasion de sa septième réunion, le comité permanent sur les thonidés et marlins a adopté deux recommandations et quatre mesures qui ont été examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Un récapitulatif de ces recommandations/mesure et des suites données figure au chapitre 3 du présent rapport.

5. Deux nouveaux points ont été proposés pour inclusion sous le point 6 de l'ordre du jour intitulé *Incidence des nouvelles activités conduites à l'échelle internationale et régionale sur le programme pêche hauturière*. M. Sakagawa a proposé d'ajouter un point 6.4 : *Comité scientifique intérimaire sur les thonidés et espèces voisines du Pacifique Nord* et M. Katsuyama, le point 6.5 : *Autres méthodes de collecte et de diffusion des données*.

1.4 Adoption du rapport de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (Koror, Palau, 5-8 août 1994)

6. Le comité adopte, sans amendement, le rapport de sa septième réunion tenue à Koror (Palau) les 5 et 6 août 1994, tel qu'il figure dans le document de travail 1.

2. BILAN DE LA PÊCHE THONIÈRE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL

2.1 Présentation des rapports sur les activités de pêche thonière dans les pays de la région

7. Le coordonnateur des services du programme pêche hauturière de la CPS, M. Antony Lewis, présente un aperçu de l'évolution de la pêche thonière dans la zone d'action de la CPS en 1994, et renvoie les participants au document de travail 2 intitulé *Pêche thonière dans la zone statistique de la CPS et prévisions pour 1994*.

8. Le volume total des prises réalisées dans la zone statistique de la CPS et dans le secteur oriental de l'Indonésie et des Philippines a été d'environ 1,3 million de tonnes en 1994 contre 1,22 million de tonnes en 1993, soit une augmentation d'environ 6,5 pour cent. Selon les estimations, les prises réalisées dans la seule zone statistique de la CPS ont atteint 990 000 tonnes, soit un chiffre en augmentation de 6 pour cent par rapport à celui de 1993 mais bien inférieur à ceux de 1991 et 1992.

9. Les flottilles de senneurs des quatre pays suivants : République de Corée, République de Chine, Japon et Etats-Unis d'Amérique représentent à elles seules près de 80 vingt pour cent des prises réalisées dans la zone statistique de la CPS. A l'exception des Etats-Unis d'Amérique, les prises ont été supérieures, pour ces pays, à celles de 1993, en augmentation de 45 000 tonnes au total. En 1994, l'influence du phénomène El Niño s'étant faite sentir, l'augmentation de l'effort de pêche de certaines flottilles s'est portée essentiellement à l'est.

10. Les prises réalisées par les palangriers ont aussi augmenté de 14 400 tonnes. Cette hausse est presque entièrement imputable à l'activité accrue des navires qui pratiquent la pêche du thon de qualité *sashimi* à partir des divers ports de la région. Il faut y ajouter les débarquements de la quasi-totalité des prises accessoires dans certains ports. Bien que le volume de leurs prises ait été légèrement supérieur à celui de 1993, les canneurs pratiquant la pêche hauturière voient leur nombre diminuer de manière constante.

11. Avec 66 pour cent, la bonite a représenté le plus fort pourcentage du volume total des prises (dont 90% ont été réalisés par les senneurs), le thon jaune 22,5 pour cent (80% par les senneurs), le thon obèse 5 pour cent (par les palangriers seulement) et le germon 3,4 pour cent (33 800 tonnes, exclusivement par les palangriers). En diminution de 42 000 tonnes par rapport à celui de 1993, le volume total des prises de thon jaune est le seul à avoir accusé un recul.

12. Les participants présentent ensuite les exposés nationaux sur la pêche thonière. Il en est rendu compte ci-après par ordre alphabétique.

2.1.1 Australie

13. M. Ward présente le rapport sur la pêche thonière en Australie. Les prises de thon tropical et de marlin dans la zone de pêche du nord-est de l'Australie sont peu importantes comparées à celles du vaste Pacifique occidental. Saisonnière, l'apparition de la plupart des espèces de thonidés et marlins au large de la côte nord-est varie d'une année à l'autre. De l'ordre de 7 500 tonnes en moyenne par an, le volume total capturé annuellement dans la zone de pêche du nord-est de l'Australie oscille entre 3 000 et 11 000 tonnes. Malgré l'introduction progressive de restrictions, les palangriers japonais pratiquant la pêche hauturière en vertu d'accords de pêche bilatéraux avec l'Australie continuent à réaliser la plus grande partie des prises. Au vu des chiffres qu'ils ont soumis, ils ont capturé 70 pour cent du volume total (2 900 tonnes) des prises de thon jaune – le reliquat étant presque entièrement pêché dans les eaux côtières par des palangriers australiens, dont les prises, en 1994, ont été deux fois supérieures à celles réalisées au cours des cinq dernières années en raison d'une activité accrue dans la mer de Corail, au large des côtes du nord du Queensland. Les palangriers affrétés ou armés par des sociétés en participation avec des intérêts étrangers n'ont déclaré que 60 tonnes de thon jaune en 1994. Une petite part des prises de thon jaune est aussi imputable à la pêche de loisir qui représente cependant une bien plus forte proportion du volume total des prises de marlins dans lesquelles le marlin noir entre pour environ 50 pour cent. Les thonidés et les marlins sont capturés par une série d'autres méthodes telles que la canne, la senne et la pêche à la traîne, les deux premières servant, notamment, à pêcher la bonite au large des côtes sud de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud. De 6 000 tonnes au début des années 1990, les prises de bonite sont ensuite tombées à moins de 1 500 tonnes par an.

14. Les participants soulignent la forte baisse des prises réalisées par les senneurs en Australie de 1992 à 1994. Ce déclin est probablement imputable à la viabilité économique marginale de ces opérations associée à la forte variabilité interannuelle des stocks de bonites. Pourraient également y avoir contribué les changements apportés à la structure de la flottille, actuellement composée d'une grande diversité de bateaux de pêche de 80 à 450 tonnes de jauge brute (TJB), sans qu'on dispose, toutefois, d'aucune donnée précise pour corroborer cette hypothèse.

15. Les participants examinent ensuite la recommandation visant à interdire la rétention de marlins (à l'exception des espadons) dans la zone de pêche australienne, qui a été formulée par le comité consultatif chargé de la gestion des thonidés sur la côte est (ECTUNAMAC) afin de tenir compte du souci – ravivé par la médiocrité de la saison de pêche du marlin noir en 1993 – exprimé par les milieux de la pêche récréative préoccupés par la situation de la ressource en marlins noirs et en marlins bleus. Les marlins rayés sont aussi visés par la même interdiction en raison de la difficulté à distinguer les plus grands spécimens de cette espèce de marlins bleus. Des analyses préliminaires de l'effort de pêche des palangriers semblent indiquer l'influence de facteurs liés à l'environnement et font apparaître des taux de prises relativement constants pour le marlin noir depuis 1975. A propos de l'intérêt que présentent les fiches de pêche pour évaluer les stocks dans une situation comme celle-ci où on prône la remise à l'eau des marlins et où des accords ont été conclus avec les pêcheurs commerciaux pour les encourager à le faire, les participants soulignent l'importance des programmes d'embarquement d'observateurs dans un tel contexte.

16. Aucune estimation n'a été avancée pour la pêche à la traîne en raison du caractère aléatoire, tant de ce type de pêche, dans la plupart des cas, que de la qualité des fiches de pêche et des données recueillies. Toutefois, M. Ward communiquera au programme pêche hauturière des estimations sur les thonidés et marlins pêchés à la traîne en Australie.

2.1.2 Iles Cook

17. M. Brown présente le rapport sur la pêche thonière dans les Iles Cook. Ce pays encourage actuellement le développement d'une industrie locale de pêche à la palangre débouchant sur l'approvisionnement du marché en thon de qualité *sashimi*. Composée de deux palangriers de 180 tonnes, la flottille opérant à partir de Rarotonga devrait bientôt être complétée par trois autres embarcations en attente d'un permis.

18. Deux centres de conditionnement du poisson ont aussi été installés. Avec d'autres espèces, le thon de qualité *sashimi* est préparé pour être emballé et transporté par voie aérienne sur les marchés des Etats-Unis d'Amérique, de Nouvelle-Zélande et du Japon. Le poisson est aussi vendu sur le marché local. Des permis de pêche ayant été délivrés aux palangriers taïwanais et coréens dans le passé et aucune demande de renouvellement n'a été présentée par la flottille coréenne en 1992 et, en 1995, le gouvernement des Iles Cook a décidé de ne délivrer de permis qu'aux palangriers taïwanais dans le cadre d'un accord régional de pêche. Des négociations sont en cours avec Taïwan à ce sujet.

19. Depuis le début de l'exploitation en juin 1994, environ 168 tonnes de poisson ont été exportées en Nouvelle-Zélande, au Japon et aux Etats-Unis d'Amérique ou vendues sur le marché local. Le germon représentait environ 21 pour cent des prises (35 tonnes), le thon obèse 10 pour cent (17 tonnes), le thon jaune 14,5 pour cent (24 tonnes), la bonite 1 pour cent (1,8 tonnes), le marlin 20 pour cent (34 tonnes) et l'espadon 19 pour cent (32 tonnes). Les participants relèvent qu'en 1993, 50 tonnes de bonite ont été pêchées dans le nord des Iles Cook par des senneurs battant pavillon des Etats-Unis d'Amérique.

2.1.3 Etats fédérés de Micronésie

20. Le rapport sur la pêche thonière dans les Etats fédérés de Micronésie a été préparé par le personnel du programme pêche hauturière à partir d'un document d'information remis par la direction des affaires maritimes de la Micronésie (*Micronesian Maritime Authority*). Le total des prises des flottilles étrangères et nationales dans les eaux micronésiennes a atteint 117 070 tonnes, en 1994. Les senneurs ont été les plus actifs puisqu'ils ont capturé 97 902 tonnes, soit 84 pour cent du volume total, contre 14 570 tonnes aux palangriers et 4 598 tonnes aux canneurs. Le total des prises de 1994 a été inférieur de 32 pour cent à celui de 1993. Cette chute est surtout imputable à une forte diminution des prises des senneurs qui sont passées de 149 981 tonnes

en 1993 à 97 902 tonnes en 1994; elle marque une inversion de la tendance à la hausse constante et régulière de ces prises au cours des cinq dernières années.

21. La quasi-totalité des prises de 1994 a été réalisée par les senneurs japonais qui ont pêché 50 364 tonnes. La composition des diverses flottilles de palangriers spécialisés dans la pêche du thon de qualité *sashimi* destiné au marché d'exportation japonais s'est considérablement modifiée depuis 1992, lorsque les bateaux taïwanais et chinois (Chine continentale) ont commencé à utiliser les ports des Etats fédérés de Micronésie pour y effectuer leurs opérations de transbordement. Le volume des prises des palangriers japonais est tombé à 4 942 tonnes en 1994 (la moitié du volume total de 1993) tandis que celui des palangriers chinois atteignait 6 534 tonnes en 1994 (presque le double du volume total de 1993). Les prises des palangriers taïwanais (2 960 tonnes) ont très peu diminué et celles des canneurs qui ont atteint 4 598 tonnes en 1994 représentaient une chute de 30 pour cent par rapport au total de 1993. La principale raison de cette tendance généralisée à la baisse est imputable à la diminution du nombre des canneurs dans la flottille japonaise et à celle de l'effort de pêche qui en est résulté.

22. Au titre du programme d'embarquement d'observateurs pour la Micronésie, 58 sorties ont été effectuées (29 sur des senneurs; 27 sur des palangriers; 1 sur un navire de recherche scientifique) sur des bateaux des flottilles étrangères et nationales pêchant à la périphérie et dans la ZEE des Etats fédérés de Micronésie en 1994. Le programme a récemment bénéficié de la mise en service d'une base de données (avec l'aide du programme pêche hauturière) qui permet de traiter les données recueillies et de diffuser en temps utile des rapports sur des sujets aussi importants que les rejets et les prises accessoires. La direction des affaires maritimes de Micronésie (MMA) a aussi contribué au détachement d'observateurs dans le cadre du Traité multilatéral conclu avec les Etats-Unis d'Amérique et à l'embarquement de trois pêcheurs, membres de l'association nationale des pêches des Etats fédérés de Micronésie, à bord de palangriers taïwanais en tant qu'observateurs de la MMA pour leur permettre d'acquérir une expérience qui pourra ensuite servir à toute la flottille nationale.

23. Au titre de son programme d'échantillonnage au port, la MMA a poursuivi son travail de collecte de données sur la répartition par tailles et la composition par espèces auprès des senneurs et des palangriers débarquant à Chuuk, Kosrae, Pohnpei et Yap en 1994. Chuuk reste le port de transbordement le plus actif des Etats fédérés de Micronésie avec plus de 400 transbordements effectués par les senneurs en 1994.

2.1.4 Fidji

24. M. Subodh Sharma présente le rapport sur la pêche thonière de Fidji. Depuis 1976, année où elle a débuté, l'activité des canneurs a connu d'importantes fluctuations. De taille très variable, avec un chiffre record de 14 navires en 1982, la flottille n'en comptait que 10 en 1994, qui ont capturé près de 3 500 tonnes de bonites et de thons jaunes. Cette tendance, quoi que conforme à celle de ces dernières années, faisait apparaître une baisse par rapport aux chiffres records de 1982 (5 828 tonnes) et 1989 (5 883 tonnes). Poursuivant son expansion, la flottille locale de palangriers montre de bonnes perspectives de développement. Le volume total des prises d'espèces à valeur commerciale a atteint près de 2 500 tonnes en 1994; il se décompose de la manière suivante : thon obèse (10%), thon jaune (26%), germon (35%), le reste se répartissant en diverses autres espèces destinées à l'exportation telles que le marlin, le tazard du large, le saumon des dieux et le mahi-mahi.

25. Commencée en 1986, l'exploitation thonière locale comportait 37 palangriers en service en 1994, dont 9 battant pavillon des Etats-Unis d'Amérique, des pêcheries hawaïennes spécialisées dans la pêche de l'espadon. Sous contrat avec la conserverie *Pacific Fishing Company*, des palangriers taïwanais et coréens pratiquant la pêche hauturière dans la zone économique exclusive de Fidji et d'autres eaux ont débarqué, en 1994, plus de 3 500 tonnes de thonidés et d'autres espèces pour le compte de cette société. Cette même année, dans le cadre du Traité multilatéral conclu avec les Etats-Unis d'Amérique, les senneurs américains ont pêché 8 000 tonnes de bonites et de thons jaunes dans l'extrême nord de la ZEE de Fidji, ce volume étant bien supérieur aux prises des années précédentes dont la plupart avaient été inférieures à 100 tonnes. Le programme pêche hauturière a récemment communiqué à Fidji une évaluation nationale de la pêche thonière qui s'est révélée très utile pour aider ce pays à renforcer la gestion de ses flottilles de canneurs et de palangriers. Il a aussi donné des conseils techniques sur la composition des flottilles et les niveaux de captures requis pour l'octroi des permis de pêche aux flottilles des palangriers basées dans les ports locaux.

26. Les participants constatent que cinq des neuf palangriers battant pavillon des Etats-Unis d'Amérique ont rallié Hawaï en 1994. Récemment introduit, le système du permis fondé sur diverses formules d'incitation distingue trois catégories d'accords de pêche en fonction du degré de participation de Fidji aux opérations.

27. En ce qu'elle pourrait être un signe précurseur d'une tendance régionale, l'importance accordée par Fidji au débarquement et à la commercialisation des prises accessoires de palangriers vaut la peine d'être signalée. Les prises accessoires, notamment de mahi-mahi, tazard du large et saumon des dieux, représentent 30 pour cent des produits d'exportation des palangriers; elles n'ont été classées par espèces que pour 1994, et non pour les années précédentes.

2.1.5 Polynésie française

28. M. Arsène Stein présente le rapport sur la pêche thonière en Polynésie française. Le volume total des prises de thonidés et marlins en Polynésie française a atteint 3 532 tonnes en 1994 dont 2 903 tonnes pour les thonidés, la bonite étant l'espèce la plus représentée. Les méthodes de surface, autrement dit la pêche à la traîne et à la canne, ont représenté respectivement 370 et 1 018 tonnes de l'ensemble des prises réalisées en 1994, la plupart des captures de bonites et de thons jaunes juvéniles leur étant aussi imputables. Sur le volume total des prises de 1994, 139 tonnes, essentiellement des germons et des thons jaunes de grande taille, ont été pêchées à la palangre verticale.

29. La flottille de palangriers spécialisés dans la pêche du thon de qualité *sashimi* est celle qui connaît actuellement l'expansion la plus rapide puisqu'elle est passée de deux navires en 1990 à 66 en 1994, le total des prises atteignant 2 005 tonnes. La production s'est accrue de 30 pour cent par rapport à 1993 mais les taux de prises ont chuté de 47 kg par 100 hameçons en 1993 à 43,5 kg en 1994. Le germon, qui est l'espèce la plus fréquemment rencontrée, représente plus des deux tiers du volume total des prises de thonidés. Le nombre de palangriers semble s'être stabilisé en 1995 et l'on prévoit des prises annuelles de 4 000 à 5 000 tonnes. Papeete est le port d'attache de la plupart (environ 80%) des palangriers. Les taux de prises baissant régulièrement depuis 1992, cinq d'entre eux ont récemment été transférés plus au nord dans les Iles Marquises où les taux sont réputés plus élevés.

30. La presque totalité des (95%) thonidés et marlins débarqués est consommée sur le marché local. Les participants relèvent que cette situation est diamétralement opposée à celle d'autres exploitations de pêche à la palangre dans la région qui exportent l'essentiel de leurs productions vers les marchés du thon de qualité *sashimi* du Japon, de Hawaï et de la côte ouest des Etats-Unis d'Amérique. Environ 75 pour cent de la petite part non consommée sur place est réservée à l'exportation, et expédiée vers l'Europe. Le marché de l'exportation du *sashimi* en Polynésie française se trouve actuellement confronté à des problèmes d'approvisionnement liés tant à la quantité qu'à la qualité en raison d'une trop faible proportion dans les prises de thons obèses riches en graisses et d'un poids supérieur à 30 kg.

31. Le Territoire de Polynésie française s'est lancé dans le développement du secteur des pêches, notamment de l'expansion de la flottille de palangriers, en finançant directement ou indirectement la construction d'installations et la mise en place de biens d'équipement.

2.1.6 Indonésie

32. M. Nurzali Naamin présente le rapport sur la pêche thonière en Indonésie. Avec 80 à 90 pour cent des débarquements et 85 à 95 pour cent de ceux effectués par les canneurs, le volume total de bonites est passé de 77 346 tonnes en 1993 à 81 219 tonnes en 1994. Le thon jaune vient au deuxième rang en importance : 50 à 95 pour cent des prises sont réalisées par les palangriers, 5 à 15 par les canneurs et 25 à 75 pour cent par les senneurs. En 1994, les prises de thons jaunes ont été évaluées à 5 830 tonnes pour les canneurs, 4 600 tonnes pour les palangriers et 4 900 tonnes pour les senneurs. Avec 820 navires en 1994, le nombre de canneurs en Indonésie de l'est est resté quasiment constant. Le nombre des palangriers a légèrement diminué passant de 309 en 1993, à 293 en 1994. Les quantités de thon débarquées par les petits pêcheurs à la palangrotte sont passées d'environ 5 000 tonnes, en 1993, à près de 6 000 tonnes, en 1994. La pêche artisanale se pratique aussi avec toute une série d'engins regroupés dans la catégorie "autres" tels que filet maillant, senne danoise et pêche à la

traîne. Les prises relevant de cette catégorie ont légèrement baissé, puisqu'elles sont passées de 38 608 tonnes en 1993 à 37 650 tonnes en 1994.

33. Trois senneurs indonésiens basés à Biak ont cessé leur exploitation en 1992 en raison des difficultés financières de leur société. Leurs opérations ont repris en 1993.

2.1.7 Japon

34. M. Naozumi Miyabe présente le rapport sur la pêche thonière japonaise. Dans le Pacifique occidental, les activités liées à la pêche thonière se répartissent essentiellement entre trois grandes flottilles : les palangriers, les canneurs et les senneurs. Le thon obèse et le thon jaune sont les espèces plus spécifiquement ciblées par les palangriers tandis que la bonite forme l'essentiel des prises des canneurs (plus de 90%) et des senneurs (environ 70% des quantités débarquées). Le nombre de navires thoniers pratiquant la pêche hauturière n'a pas cessé de s'amenuiser, à l'exception des palangriers de petite taille et des senneurs de grande taille. Le nombre des canneurs pratiquant la pêche hauturière est celui qui a le plus fortement baissé au cours de ces dernières années.

35. Les prises de thon obèse réalisées par les palangriers ont diminué de 25 pour cent en 1993, alors que celles de thon jaune sont restées constantes. Les prises de bonites réalisées par les canneurs ont augmenté de 15 pour cent et celles des senneurs de 30 pour cent. Les prises de thon jaune des senneurs ont chuté de 30 pour cent dans la même période sans qu'on puisse attribuer ces variations dans la composition des prises à des changements notables dans la zone ou dans les techniques de pêche.

36. Les palangriers pratiquant la pêche dans les eaux côtières jaugent moins de 20 tonneaux et opèrent essentiellement près du littoral, tout autour du Japon, même si certains d'entre eux s'aventurent un peu plus au large. Leur zone de pêche se limite aux eaux situées au nord de l'équateur et rares sont leurs incursions au sud de 20° de latitude nord.

37. Les participants se félicitent de l'expansion du programme d'échantillonnage au port du Japon qui fournit désormais, notamment des estimations précises sur les quantités de thons obèses débarqués par les senneurs et canneurs japonais.

2.1.8 Kiribati

38. M. Ribanataake Awira présente le rapport sur la pêche thonière de Kiribati. De la pêche de subsistance et de la promotion de la petite pêche artisanale aux sociétés nationales ou opérant en participation avec des sociétés étrangères, ou encore aux accords de pêche bilatéraux et multilatéraux, la pêche thonière à Kiribati joue sur une gamme variée de modes d'exploitation. La commercialisation des excédents est encouragée par le gouvernement qui tente de rentabiliser l'effort de pêche artisanal. Les pêcheurs locaux qui voient diminuer leurs prises attribuent cette baisse aux activités de pêche intensive menées par les senneurs à Kiribati.

39. La société nationale des pêches est actuellement propriétaire de quatre senneurs, d'un bateau mère et d'installations frigorifiques d'entreposage à terre. Ses opérations n'ont malheureusement pas été très florissantes, d'importantes fluctuations ayant été enregistrées dans les prises de thonidés avec des variations de 400 à 2 300 tonnes d'une année à l'autre. Une société créée en participation avec des intérêts étrangers s'est récemment lancée dans la promotion d'une industrie nationale de la pêche à la senne. Pour assurer la viabilité économique de ses activités, le senneur qu'elle exploite opère également dans les eaux situées hors la zone économique de Kiribati, notamment dans les Etats fédérés de Micronésie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Tuvalu.

2.1.9 Corée

40. M. Jang Uk Lee présente le rapport sur les activités de pêche thonière de la Corée. Deux types d'engins de pêche sont utilisés par ce pays depuis 1980 dans l'océan Pacifique : les palangriers, dans une vaste zone comprise entre 40° N et 40 °S (englobant la zone statistique de la CPS) et les senneurs, dans les eaux équatoriales comprises dans cette même zone statistique de la CPS. Au total, 192 navires de pêche (160 palangriers et 32 senneurs) ont pratiqué la pêche hauturière dans l'océan Pacifique en 1994, le volume total de leurs prises étant estimé à 228 400 tonnes environ, dont 85 pour cent attribuables aux prises réalisées par les senneurs. La composition des espèces était la suivante : 145 541 tonnes de bonite (63,7%), 59 257 tonnes de thon jaune (25,9%) et 19 603 tonnes de thon obèse (8,6%).

41. En 1993, l'agence nationale de recherche et de développement halieutiques (*National Fisheries Research and Development Agency*) de Corée a mis en place un programme d'échantillonnage dans les ports coréens pour recueillir des données biologiques, notamment sur les thonidés capturés par les senneurs. Les données sont collectées mensuellement et portent sur la composition par tailles et la biologie de la reproduction du thon jaune et de la bonite. L'agence nationale administre aussi un projet d'observation scientifique au titre duquel des activités de recherche sont menées à bord des thoniers coréens.

42. Les estimations des prises réalisées par les palangriers coréens de 1975 à 1992 et rapportées dans le tableau 12 du document de travail 2 ne correspondent pas tout à fait aux estimations de l'agence nationale pour la zone statistique de la CPS. Certaines anomalies ont aussi été relevées en comparant les estimations sur les prises des senneurs présentées par M. Lee avec celles du document de travail 2 pour 1993 et 1994. En 1993, les estimations de l'agence nationale sont inférieures de 20 000 tonnes environ à celles obtenues de source autorisée par le programme pêche hauturière, alors qu'en 1994, elles les excèdent de 20 000 tonnes environ. Le volume cumulé des prises des senneurs pour 1993 et 1994 est le même pour les deux estimations, ce qui pourrait indiquer que l'écart est lié à un décalage d'enregistrement dans le temps des différentes séries de données, par exemple, des débarquements et des fiches de pêche.

43. Les statistiques des prises présentées par M. Lee sont extraites de fiches de pêche établies par les senneurs coréens. On estime à 60 pour cent, en 1993, le taux d'enregistrement des prises dans les fiches de pêche des senneurs coréens alors que celui des palangriers est de l'ordre de 50 à 70 pour cent.

44. Les variations observées dans la composition des espèces capturées par les palangriers coréens au cours des quelques dernières années sont imputables aux changements apportés aux stratégies de pêche et au déplacement des opérations dans d'autres zones. Les prises de germon, notamment, ont accusé un net recul, tandis que celles de thon jaune se sont accrues. Le déclin, dans le cas du germon, est la conséquence d'un cyclone à Pago Pago qui occasionna des avaries ou entraîna le naufrage de nombreux palangriers coréens spécialement armés pour capturer cette espèce. La pêche récente de germon, en faibles quantités, par la flottille coréenne de palangriers opérant en eaux tropicales, n'a qu'un caractère accidentel et marginal.

2.1.10 Nouvelle-Calédonie

45. M. Régis Etaix-Bonin présente le rapport sur les activités de pêche thonière de la Nouvelle-Calédonie. La flottille thonière de Nouvelle-Calédonie s'est bien développée au cours des dernières années en se dotant de petits palangriers basés sur place qui commencent à se spécialiser dans la pêche du thon de qualité *sashimi* et son expédition par voie aérienne au Japon. Comme ce type de poisson doit être débarqué à l'état frais, les petits palangriers opèrent à proximité du port. L'adoption de la palangre à monofilament a permis d'améliorer le rendement de la pêche du thon jaune et, plus particulièrement, du thon obèse dont de nombreux spécimens de petite taille (moins de 15 kg) peuvent être observés dans les prises réalisées avec ce type d'engin. Estimé à 1 350 tonnes en 1993, le volume total de thonidés et espèces apparentées capturé par les six palangriers locaux est passé à 1 600 tonnes en 1994. Le thon jaune et le thon obèse constituent environ 40 pour cent du volume total des prises (en poids) des navires utilisant des palangres à monofilament.

46. Les palangriers japonais sont revenus dans la zone économique de Nouvelle-Calédonie en 1994 en vertu d'un nouvel accord de pêche. Certains ont été dotés de radiobalises ARGOS indiquant leur position par satellite afin de permettre aux autorités de suivre ces navires en temps réel.

47. Les participants abordent des questions liées à la collecte des données sur les prises et l'effort de pêche des palangriers de Nouvelle-Calédonie. L'installation de répondeurs à bord des navires nationaux n'est pas autorisée par la législation qui reste vague en matière de réglementation pour les fiches de pêche. Il est difficile de modifier des textes de loi en raison de la structure complexe de l'administration locale. Une proposition d'amendement à certaines dispositions législatives pourrait cependant être préparée dans les prochains mois pour être soumise au Congrès de Nouvelle-Calédonie.

48. Aucune étude n'a encore été réalisée sur les raisons de l'apparente augmentation du volume des prises de thon obèse de petite taille depuis la mise en service de la palangre à monofilament sur les navires nationaux.

2.1.11 Iles Salomon

49. M. Diake présente le rapport sur les activités de la pêche thonière aux Iles Salomon. La canne et la senne sont les deux méthodes de pêche principales des thoniers aux Iles Salomon. Les débuts de la pêche à la canne remontent à 1972. Tentées dès 1981, les opérations de pêche à la palangre ont été interrompues en 1985 pour des raisons financières. Après plusieurs essais concluants réalisés au début des années 1980, les opérations de senneurs opérant en groupe auxquelles s'ajoutèrent un peu plus tard celles de senneurs autonomes ont été introduites en 1984. Alors que 37 canneurs étaient en activité en 1991, les deux sociétés nationales n'en exploitaient plus que 27 en 1994 dont 12 qui étaient affrétés à Okinawa. Cette baisse sensible tient à ce qu'aucun permis de pêche n'a été délivré aux navires des autres pays membres de la CPS et elle s'explique par la cessation d'activité de plusieurs navires nationaux. Au total, 14 senneurs étaient en activité dans la ZEE des Iles Salomon en 1994 alors qu'ils n'étaient que 10 en 1993. Composée d'un senneur assisté et de deux senneurs autonomes, cette flottille comportait aussi 11 navires armés par des sociétés en participation avec des intérêts étrangers dont les permis n'ont pas été renouvelés à la fin de la période de pêche autorisée en 1994.

50. Les quantités débarquées par les thoniers nationaux en 1994 ont atteint 50 150 tonnes, soit une augmentation de 25 pour cent par rapport à celles de 1993. Environ 45 pour cent des thonidés mis à terre avaient été capturés par les canneurs dont les prises débarquées en 1994 étaient supérieures de 15 pour cent à celles de 1993 mais inférieures de 41 pour cent au volume record de 38 822 tonnes enregistré en 1986. En matière de prises débarquées, les bons résultats de 1994 sont surtout imputables au taux élevé des prises des senneurs autonomes avec un record absolu de 14,6 tonnes par jour en moyenne. Les espèces débarquées se composaient à 59 pour cent de bonites et 40 pour cent de thons jaunes. Les senneurs n'ont débarqué qu'occasionnellement et en petites quantités des thons obèses au cours des dernières années sans qu'on puisse écarter l'hypothèse d'une erreur de dénombrement due à la difficulté de différencier cette espèce du thon jaune.

51. Les Iles Salomon ont conclu, avec le Japon et Taïwan, des accords bilatéraux autorisant les canneurs et palangriers du Japon et les palangriers de Taïwan à pêcher dans leur ZEE. Un permis spécifique a été délivré aux navires taïwanais les autorisant à pêcher le germon et leur allouant un total admissible de capture de 1 500 tonnes. La société *Ting Hong* espère exploiter de 50 à 60 navires dans la ZEE des Iles Salomon en 1995.

52. Les palangriers taïwanais pratiquant la pêche hauturière opèrent dans les eaux des Iles Salomon depuis 1980, mais n'ont toutefois pas communiqué les données de prises par unité d'effort issues des fiches de pêche. Honiara deviendra bientôt une base de pêche pour une flottille composée de 50 à 60 palangriers pratiquant la pêche hauturière en provenance de la République populaire de Chine et de Taïwan. A l'origine, la société *Ting Hong* devait jouer le rôle d'agent commercial pour toutes ces opérations mais suite à de récentes décisions politiques, les autorités de Taïwan ont recommandé que cette société mette un terme à toute démarche entreprise pour représenter les navires de la République populaire de Chine dans l'ensemble de la région.

2.1.12 Taïwan

53. M. Chung-hai Kwoh présente le rapport sur les activités de pêche thonière de la République de Chine (Taïwan). Le volume de captures déclaré en 1994 – thonidés, marlins et requins – par les navires taïwanais dans l'océan Pacifique s'est élevé à 250 000 tonnes. La quasi-totalité en est représentée par les prises de flottilles de senneurs (182 000 tonnes) et de palangriers spécialisés dans la pêche du germon dans le Pacifique Sud (22 000 tonnes) pratiquant toutes deux la pêche hauturière, et par celles des flottilles commerciales de palangriers ayant des ports d'attache dans des pays tiers, spécialisés dans la pêche côtière de thon de qualité *sashimi* (30 000 tonnes). Les autorités taïwanaises espèrent pouvoir conclure d'autres accords avec les pays océaniens pour permettre aux senneurs taïwanais d'étendre, notamment leurs zones de pêche dans la région.

54. Il n'a pas été facile de remonter jusqu'à la société d'exploitation côtière de pêche à la palangre opérant à partir de Tung Kang en raison de la nature changeante de ses opérations. Les efforts accomplis ont cependant été récompensés puisque les données issues de fiches de pêche qui ont pu être collectées pour cette flottille portent sur 376 sorties en mer en 1993 et 831 en 1994. Il devrait être possible d'améliorer encore la collecte des données tant pour la flottille opérant à partir de Tung Kang que pour celle dont les navires ont des ports d'attache dans des pays tiers, grâce à une plus grande rationalisation des dispositions administratives.

55. Les participants se félicitent de la meilleure diffusion des fiches de pêche des senneurs taïwanais. Le taux de couverture statistique obtenu à partir de ces fiches de pêche s'est en effet bien amélioré passant de 25 pour cent environ au début des années 1990 à 96 pour cent en 1994.

2.1.13 Tonga

56. M. Peter Hurrell présente le rapport sur les activités de pêche thonière des Tonga. L'acquisition, par ce pays, de son premier palangrier, le *Lofa*, un palangriers du type utilisé par les Japonais, de 188 TJB et de 37 mètres de long, remonte à 1981. Les sorties de pêche effectuées par le *Lofa* entre 1982 et 1991 et les données recueillies par d'autres bateaux justifiant le lancement d'une opération commerciale de pêche thonière à la palangre aux Tonga, le gouvernement a cédé le droit de propriété du *lofa* à une société commerciale de pêche qui a procédé ensuite à l'acquisition de trois grands palangriers spécialisés dans la pêche du germon pour les conserveries de Pago Pago et Levuka. En 1994, les quatre palangriers de la société posaient une moyenne de 1 500 à 2 000 hameçons par calée. Le taux de prise de 1994 (3,3 poissons pour 100 hameçons en moyenne) a été inférieur à celui de 1993 (3,9 poissons pour 100 hameçons).

57. Cinq nouveaux palangriers ont été mis en service aux Tonga, fin 1994. De plus petite taille que le *lofa*, ils utilisent la palangre à monofilament pour pêcher le thon obèse et le thon jaune destinés aux marchés du thon frais de qualité *sashimi* du Japon, de Hawaï et de la côte ouest des Etats-Unis d'Amérique. Environ 40 pour cent des prises sont vendues sur les marchés locaux. Les plus gros palangriers débarquent environ 20 pour cent de leurs prises localement, le reste étant acheminé sur les conserveries.

58. Les participants se félicitent de la présentation, dans le rapport de M. Hurrell, des statistiques des palangriers. Bien qu'ayant été régulièrement publiées auparavant, les données de prises par unité d'effort issues des fiches de pêche et les estimations des prises annuelles de la flottille des palangriers tongans n'ont pas été communiquées au programme pêche hauturière depuis le début de l'année 1993. M. Hurrell suggère de veiller à la transmission régulière de ces données à l'avenir.

2.1.14 Etats-Unis d'Amérique

59. M. Atilio Coan présente le rapport sur les activités de la pêche thonière des Etats-Unis d'Amérique dans le Pacifique occidental. Les Etats-Unis d'Amérique ont lancé leurs opérations de pêche à la traîne du germon dans le Pacifique Sud en 1986. Commençant habituellement à la fin de l'année en décembre, la pêche se poursuit pendant les quatre mois de l'année suivante jusqu'en avril. Un record a été atteint en 1991 lorsque 58 navires ont pêché environ 5 000 tonnes de germon, mais l'infléchissement a été très net ensuite avec 600 tonnes en 1994 pour une flottille ne comportant plus que 14 navires. On ne prévoit pas un volume de prises bien supérieur à 1 000 tonnes en 1995. L'abondance plus grande de germon dans le Pacifique Nord et la médiocrité des taux de prises dans le Pacifique Sud au cours de ces deux dernières années ont encouragé la flottille à n'opérer que dans le Pacifique Nord.

60. Les senneurs pratiquant la pêche hauturière dans de vastes étendues du Pacifique occidental assurent environ 98 pour cent des prises américaines de thon des tropiques dans le Pacifique central et occidental. La bonite est l'espèce la plus représentée (72%) dans les prises de 1994, les proportions étant moindres pour le thon jaune (27%) et le thon obèse (1%). Après le chiffre record de 62 unités en 1983, le nombre de navires a baissé à la fin des années 1980 et a remonté en 1994, atteignant 49 unités. Ces bateaux ont pour la plupart une charge utile de 1 000 à 1 800 tonnes. Dans leur majorité, les prises débarquées sont acheminées directement dans les conserveries des Samoa américaines (53%) ou expédiées du Samoa-Occidental ou de Tinian (42%). Les prises de thon jaune réalisées par les navires pratiquant la pêche hauturière ont atteint le chiffre record de 55 329 tonnes en 1994, tandis que diminuait le volume de bonites capturées qui passait de 177 021 tonnes, chiffre record, en 1991 à 149 000 tonnes en 1994. Selon les estimations réalisées à partir d'un échantillonnage de la composition par espèces, les prises de thon obèse sont passées de plus de 3 000 tonnes en 1992 et 1993 à 1 800 tonnes en 1994. Le volume total des prises des senneurs devrait rester équivalent en 1995 avec environ 210 000 tonnes. Selon toute probabilité, les bancs de poissons libres devraient continuer à être ciblés par la flottille, notamment dans les zones périphériques de l'île Jarvis où ont été pêchés les thons jaunes de plus grande taille (plus de 120 cm de longueur à la fourche) au cours de ces dernières années. Les prises de thon obèse devraient aussi rester inférieures à 2 000 tonnes. Quarante-et-un des 49 navires devant se lancer dans d'actives opérations de pêche en 1995 sont déjà sortis pendant le premier trimestre de l'année. Les prises de bonites sont bien supérieures à celles du premier trimestre 1994 et celles de thons jaunes, légèrement inférieures.

61. Les sociétés commerciales basées à Hawaï utilisent, comme engins de pêche, la palangre, la canne, la traîne et la palangrotte; elles représentent environ 2 pour cent du volume total des prises de thon des tropiques réalisées par les Etats-Unis d'Amérique dans le Pacifique central et occidental. Les espèces ciblées par la palangre sont l'espadon (62%), le thon jaune et le thon obèse (23%); celles que visent les autres types d'engins sont la bonite et le thon jaune. D'un niveau record de 4 900 tonnes en 1988, les prises sont passées à 4 500 tonnes en 1994. La plus forte proportion des prises en 1994 était constituée par le thon obèse (51%) suivi, en moindres quantités, du thon jaune (36%) et de la bonite (13%). On prévoit que le volume total des prises en 1995 restera inférieur à 5 000 tonnes.

62. La pêche artisanale se pratique dans les limites des ZEE de Guam, des Samoa américaines et des Iles Mariannes du Nord et représente moins de 1 pour cent du volume total des prises américaines de thon des tropiques dans le Pacifique central et occidental. Elle a connu un niveau record de 312 tonnes en 1988, s'abaissant à 250 tonnes en 1994; avec 77 pour cent, soit la plus forte proportion du volume total de prises en 1994, la bonite était suivie par le thon jaune (23%). Les prises devraient rester inférieures à 300 tonnes en 1995.

63. M. Awira demande que soient communiquées les données détaillées sur les opérations de pêche à la senne autour des dispositifs de concentration du poisson (DCP). La technique des senneurs américains consiste à poser la senne essentiellement sur des bancs de poissons et occasionnellement sur des bois flottants mais non sur des DCP tandis que les senneurs japonais utilisent surtout les bois flottants et les DCP et ne posent qu'occasionnellement leur senne sur des bancs libres ou associés à des baleines et à des requins baleines. Les senneurs coréens ont recours à une technique de pose similaire à celle des Japonais sur des bois flottants et des bancs libres.

64. Les participants relèvent la variabilité de taille des bancs de thons jaunes. Généralement absents des prises réalisées à la senne dans le Pacifique occidental actuellement, les thons obèses de grande taille sont capturés plus fréquemment dans l'océan Indien où la pose de sennes profondes sur bois flottants permet d'augmenter le taux de prise pour cette espèce.

65. N'étant pas disponibles, les rapports nationaux sur les activités de la pêche thonière à Palau, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Iles Marshall et en Nouvelle-Zélande ne sont pas présentés lors de la réunion.

2.2 Perspectives économiques de l'évolution de la pêche thonière

66. M. Kingston présente un bilan économique de l'évolution récente de la filière thon, qui a une incidence sur la région dans laquelle interviennent l'Agence des pêches du Forum (FFA) et la CPS (document de travail 8). Les débats portent sur la situation du marché pour la pêche à la senne, sur les récentes dispositions prises par les palangriers en matière de conservation du thon frais et congelé, ainsi que sur l'évolution générale de la pêche thonière et des marchés dans la région.

67. Selon les estimations, la pêche thonière dans les zones de pêche des pays membres de la FFA et des pays voisins a rapporté 1,66 milliard de dollars E.-U. en 1994, soit une augmentation de 200 millions de dollars E.-U. par rapport à 1993. De meilleurs taux de prises et une hausse des cours dans le secteur de la pêche à la senne, associés à une élévation notable du volume des prises des palangriers pêchant le thon de qualité *sashimi* expliquent en grande partie cette amélioration à laquelle a aussi contribué une légère progression de la valeur des prises des canneurs par suite d'un faible relèvement des cours.

68. La structure des prix des thonidés (destinés aux conserveries) pris par les senneurs se caractérise par une très grande volatilité. La moyenne se situe pour les neuf dernières années à environ 800 dollars E.-U. la tonne, avec des cours moyens qui, en 1994, sont dans l'ensemble supérieurs à la moyenne calculée sur cette période à long terme. Toutefois, en termes réels, on a noté un déclin constant des prix payés au cours des dix dernières années.

69. Les prix des produits de conserve se sont effondrés au début du premier semestre 1995, chutant d'environ 40 pour cent en quatre mois, à 670 dollars E.-U. la tonne. Quoique les cours soient remontés depuis lors à environ 800 à 850 dollars E.-U. la tonne, ce brusque mouvement de baisse a entraîné des difficultés financières dans diverses branches de cette activité. Une conserverie au moins a fermé (Porto Rico) et plusieurs exploitants seraient dans une situation financière difficile.

70. Au Japon, les cours et les marchés du thon capturé par les senneurs, en 1994 et pendant le premier semestre 1995, ont suivi une tendance semblable, à la différence près que les prix étaient légèrement plus élevés. Cet écart traduit le fait que les senneurs japonais fournissent un produit final de meilleure qualité qui sert à la fabrication de produits de valeur plus élevée comme, par exemple, le *katsuobushi*. La corrélation n'en est pas moins forte entre les mouvements de prix au Japon et ceux des autres marchés.

71. Les palangriers de la région ont été classés en navires congélateurs pratiquant la pêche hauturière et en bateaux de moindre tonnage fournisseurs de thon frais expédié par voie aérienne depuis leur port d'attache dans la région. Il semble que la tendance générale soit à la diminution ou à la stabilisation de l'effort de pêche des palangriers congélateurs et à la forte progression du nombre de palangriers transportant du thon frais destiné au marché japonais.

72. Si les tendances du marché du secteur de la pêche à la palangre permettent de prévoir une hausse de l'offre de thon frais de qualité *sashimi* au Japon, la demande devrait cependant continuer à y être en repli, les perspectives du marché dans l'immédiat indiquant plutôt une poursuite de la baisse qu'un redressement improbable des cours. La revalorisation du yen par rapport à d'autres devises est toutefois apparue comme un mécanisme compensant quelque peu le marasme du marché pour les exportateurs océaniens.

73. La forte expansion que connaît actuellement la flottille de palangriers pêchant le thon de qualité *sashimi* pourrait avoir une incidence limitée sur les cours au Japon en raison de la faible proportion relative des prises réalisées dans le Pacifique (de 20 à 25%) par rapport à l'offre globale du marché. L'effet du facteur taux de prises sur les opérations des exploitants est une question à étudier séparément.

74. M. Kingston fait part du voeu exprimé par les pays membres de la FFA qui souhaitent tirer plus directement parti de leurs ressources propres en thonidés en concluant des contrats d'entreprise en participation, en faisant directement exploiter la ressource par des sociétés nationales de pêche commerciale, en armant eux-mêmes les navires, etc. Un nouveau centre de transformation et d'offre de produits résultant de l'activité des palangriers est en cours d'installation à Honiara. D'autres accords régionaux portant création de sociétés en participation dans le secteur de la pêche à la senne sont à l'étude.

75. L'accord prévu par les Etats fédérés de Micronésie en matière d'octroi de permis de pêche au niveau régional est une incitation importante au développement d'un secteur local de pêche à la senne. En effet, cet accord est essentiellement un accord de pêche multilatéral à usage interne qui autorise tout senneur respectant un certain nombre de conditions (notamment enregistrement du navire, contribution à un profit monétaire pour les Etats membres, investissements à terre, certaines proportions d'employés locaux dans les effectifs, etc.), à pêcher dans les zones de pêche principales des senneurs dans le Pacifique occidental et central, à un coût relativement plus faible que celui qui résulterait de la négociation d'accords de pêche bilatéraux séparés avec chacun des pays concernés membres de la FFA. Tous les Etats ayant des activités de pêche pourraient être signataires de cet accord qui ne se limiterait pas aux flottilles opérant actuellement dans la région.

76. Ce système devra être obligatoirement complété par la réduction du nombre de permis délivrés aux senneurs dont le port d'attache est à l'étranger. Une diminution de 10 pour cent du nombre de permis octroyés sera appliquée dès avril 1997 dans un premier temps; d'autres pourraient suivre ultérieurement.

77. A la question portant sur l'effet d'entraînement que pourraient avoir l'élévation du niveau de vie et l'augmentation de la population des autres pays asiatiques sur la demande de *sashimi* et de thon, M. Kingston répond que c'est déjà ce qui se passe en se référant au fort accroissement de la consommation de *sashimi* en Corée du Sud, au cours des dernières années. Il évoque également la possibilité de mettre au point d'autres produits dérivés du thon et de leur trouver de nouveaux débouchés pour accroître la demande de matières premières exploitées par la pêche de surface.

2.3 Etat des stocks

78. M. John Hampton résume les informations les plus récentes contenues dans le document de travail 3 sur l'état des stocks des quatre espèces principales de thonidés pêchés dans l'océan Pacifique occidental et central – la bonite, le thon jaune, le thon obèse et le germon. Ces informations se fondent sur l'examen des indicateurs de prises par unité d'effort (PUE) pour y découvrir des indices révélateurs de changements durables survenus dans l'état des stocks qui pourraient être liés à des activités de pêche. Diverses autres analyses ont été effectuées au cours des dernières années (modèles de marquage et recapture, modèles de structure en fonction de l'âge, modèles d'excédents de production), et sont également prises en compte.

79. Les séries chronologiques de PUE ne révèlent aucun effet notable de la pêche sur le stock de bonites de l'océan Pacifique occidental et central mais les modifications apportées aux techniques de la pêche à la senne compliquent l'interprétation des PUE en tant qu'indices de l'abondance d'un stock. Les expériences de marquage de la CPS sont à l'origine de la plupart des informations obtenues qui indiquent un niveau d'exploitation faible à modéré. Ces remarques s'appliquent aussi largement aux thons jaunes même si l'état du stock adulte est moins prévisible compte tenu du déclin constant des PUE des palangriers.

80. Les PUE des palangriers pour le thon obèse ont été stables pendant longtemps. Toutefois, lorsqu'elles sont normalisées pour tenir compte des changements dûs à la spécialisation des navires qui ciblent des espèces différentes, elles diminuent notablement et ce fut le cas, au moins jusqu'en 1981. Les analyses effectuées sur les modèles des excédents de production révèlent que les taux de prises récents dépasseraient ceux d'une production maximale équilibrée sans qu'on puisse entièrement se fier à ces évaluations en raison de l'imprécision des données sur la structure des stocks et les paramètres biologiques.

81. L'état des stocks de germons du Pacifique Sud n'est pas non plus bien connu. Malgré un léger redressement ces dernières années, les indices de pêche à la palangre restent faibles et une évaluation à partir d'un modèle établi en fonction des structures d'âge révèle l'existence de deux catégories d'années médiocres correspondant aux recrues des périodes 1982/83 et 1986/87. L'imprécision des évaluations a pu être corrigée dans une certaine mesure grâce au plus grand nombre d'échantillons morphométriques collectés par la pêche de surface depuis 1988. Récemment élargi pour inclure les effets du nombre des effectifs de la cohorte sur la croissance, le modèle semble montrer que la taille des cohortes dont les effectifs sont plus réduits augmente plus rapidement. Pour être actualisée, l'analyse devrait être comparée dès que possible aux données obtenues pour 1992/94.

82. Pendant les travaux, on a relevé une tendance inverse des PUE nominales des palangriers pour le thon jaune et pour le thon obèse, orientées à la baisse pour le premier et stable pour le second, qui a été attribuée à un intérêt désormais plus marqué pour le thon obèse que pour le thon jaune. Toutefois, d'autres changements dans la zone et dans les conditions océanographiques pourraient aussi expliquer les modifications intervenues dans les modèles des PUE.

83. Malgré une forte augmentation de la taille des exploitations dès 1970, les indicateurs de stocks basés sur les PUE nominales des senneurs ne montrent aucun signe de déclin et, dans certains cas, les PUE nominales ont même augmenté au fil du temps. On en a conclu que des PUE nominales calculées à partir des données des senneurs pourrait ne pas fidèlement traduire les changements intervenus dans l'abondance des stocks. Le plus difficile consiste à mesurer l'effort de pêche réel en tenant compte de facteurs tels que les améliorations apportées à la technologie au fil du temps.

84. On s'est interrogé sur l'incidence que pourraient avoir les prix sur les tendances des PUE. Les participants ont conclu en général à une influence des prix sur l'effort de pêche mais non sur les PUE.

85. Les taux d'exploitation de 0,2 pour la bonite comme pour le thon jaune ont été qualifiés de faibles à modérés compte tenu de la règle empirique selon laquelle une exploitation ne peut fonctionner à plein rendement qu'avec des taux d'exploitation supérieurs à 0,5. Comme on ne connaît pas les effets de taux d'exploitation supérieurs à 0,5 sur les stocks, un taux maximum d'exploitation plus modeste de 0,4 a été retenu pour interpréter les données, recueillies à partir des évaluations, sur l'état des stocks.

2.4 Collecte des données et situation actuelle de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins

86. Faisant référence au document de travail 4, M. Tim Lawson présente le rapport actualisé de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins. Il explique que la base de données a été créée en 1990 pour être une source d'information complète sur les activités de pêche de thonidés réalisées dans la zone statistique de la CPS. L'objectif en est aussi d'être facilement accessible aux scientifiques pour servir à l'évaluation des stocks et des opérations de pêche. Au fil des ans, elle s'est élargie pour inclure des données relevant ou non du domaine public et émanant de diverses sources d'information situées ou non dans des pays membres de la CPS.

87. Pendant la période de référence du présent rapport, huit demandes de données consolidées nous ont été adressées par des scientifiques. Hors normes, l'une d'entre elles est restée sans réponse. Trois demandes concernaient des données relevant du domaine public et ont pu être communiquées aux scientifiques sans autorisation spéciale préalable. Impliquant des aspects ne relevant pas du domaine public, les quatre autres demandes ont nécessité l'application de la procédure habituellement suivie par le programme pêche hauturière pour ce type de données. Les auteurs des informations ont été sollicités par téléphone, télécopie ou téléconférence PEACESAT pour obtenir l'autorisation de diffusion nécessaire. Celle-ci a été accordée dans tous les cas et les données ont été communiquées aux scientifiques.

88. Relevant la lenteur de cette procédure, M. Lawson estime qu'il est possible de réduire au minimum les retards pouvant en résulter pour des demandes qui, ne prêtant pas à controverse, ne relèvent cependant pas du domaine public. La méthode proposée et qui sera appliquée en 1995/96 consistera à obtenir des auteurs des données consolidées sur les prises et l'effort de pêche, leur autorisation de principe préalable pour communiquer ces données. Le programme pêche hauturière aurait ainsi toute latitude pour communiquer aux scientifiques qui les leur demanderaient les données qui sont consolidées mensuellement et par flottille, par carré de 5° de côté. Le programme pêche hauturière pourrait aussi définir d'autres directives pour réglementer l'utilisation des données qu'il communique aux personnes intéressées.

MESURE REQUISE

Le programme pêche hauturière est invité à solliciter l'autorisation de communiquer aux scientifiques dûment reconnus et à des fins de recherche, les données détenues par la CPS, ne relevant pas du domaine public, sur les prises et l'effort de pêche pour les thonidés, ventilées par flottille (c'est-à-dire

par pays pratiquant la pêche et par type d'engin, tel que la senne japonaise) et consolidées *mensuellement pour tous les navires d'une même flottille, par carré de 5° de côté.*

89. A l'exposé du rapport, il apparaît clairement que des progrès considérables ont été accomplis dans la création d'une base de données accessible aux scientifiques mais que l'objectif d'un libre accès n'a pas encore été réalisé. D'aucuns ont exprimé une certaine déception tandis que d'autres ont relevé la nécessité de régler quelques questions d'importance avant de pouvoir atteindre l'objectif fixé. En particulier, on trouve parmi ceux qui contribuent le plus à la base de données, des pays non membres de la CPS (Japon, Corée et Taïwan) qui transmettent ces informations de leur propre chef au programme pêche hauturière. Dans certains cas, les données ont une valeur commerciale très élevée pour la concurrence et ceux qui les transmettent souhaitent donc réserver leur pouvoir de décision en matière d'accès à l'information et de diffusion de leurs données propres. D'autres ont obtenu ces données des pêcheurs par le biais des autorités nationales et les réglements ne prévoient pas de délégation du pouvoir de décision dans ce cas là, à une administration autre qu'un service des pêches, excluant ainsi la CPS. Dans tous ces cas, celui qui est à l'origine des données doit participer à la prise de décision en la matière. Enfin, certains craignent une utilisation impropre des données sans la participation de ceux qui en sont à l'origine, aux décisions qui seront prises au cas par cas en matière d'accès.

90. De l'avis général, les activités menées au titre de la base de données ont bénéficié à celles du comité permanent en étant axées sur : 1) le catalogage des données disponibles en matière de pêche pouvant être utilisées à des fins d'évaluation des stocks; 2) une meilleure compréhension de la volonté de ceux qui contribuent à l'apport de données et souhaitent réserver un caractère confidentiel à leurs informations; 3) l'identification des données relevant du domaine public ou librement accessibles; et 4) la promotion de l'échange de données entre scientifiques intéressés. Même s'il n'a pas encore été atteint, l'objectif de la liberté d'accès à la base de données est largement appuyé et pourrait être réalisé dès qu'entreront en vigueur les dispositions résultant de la Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs. Il semble que, dans ses conclusions, cette Conférence, qui vient à peine de se terminer en août 1995, ait tenu compte d'un grand nombre des préoccupations exprimées par ceux qui contribuent à la base de données, y compris de celles qui ont été rapportées ci-dessus.

91. Au point 2.1.4 de l'ordre du jour, M. Sakagawa suggère que le programme pêche hauturière précise les prises accessoires par espèce dans les *Statistiques annuelles sur la pêche thonière,* plutôt que de les regrouper en catégories générales intitulées "Marlins" et "Autres espèces". Les données sur les débarquements de prises accessoires sont parfois disponibles grâce au programme d'échantillonnage au port et pourrait faire l'objet d'un futur thème de recherche. Il convient toutefois de relever qu'il est plus difficile d'obtenir des données sur les prises accessoires rejetées à la mer, celles qui sont gardées à bord pour être consommées par l'équipage ou vendues ultérieurement dans les ports d'attache, ou encore celles qui sont vendues localement. L'expansion des programmes d'embarquement d'observateurs devrait aider à évaluer les prises accessoires annuelles de certaines flottilles actives dans la région.

MESURE REQUISE

Le programme pêche hauturière est invité à inclure, dans tous les cas possibles, une ventilation par espèce des prises accessoires dans les *Statistiques annuelles sur la pêche thonière* de la CPS qui s'ajoutera aux catégories actuellement répertoriées.

92. Le programme pêche hauturière convient d'ajouter deux tableaux récapitulatifs aux *Statistiques annuelles sur la pêche thonière* : un tableau des prises par année et par espèce (y compris les pourcentages) et un tableau des prises par année et par engin de pêche. En outre, M. Itano relève qu'il serait utile dans la description des opérations de pêche des palangriers que le programme pêche hauturière et les pays présentant les rapports nationaux de leurs activités de pêche envisagent de caractériser chacune de ces opérations par type d'engin et par cible en précisant, par exemple, s'il s'agit de pêche profonde à la palangre ciblant le thon obèse, ou encore de pêche à la palangre sur les hauts fonds de nuit, etc.

MESURE REQUISE

Le programme pêche hauturière est invité à ajouter des tableaux récapitulatifs des prises par année et par espèce (y compris les pourcentages) et des prises par année et type d'engin dans les *Statistiques annuelles sur la pêche thonière* de la CPS.

3. BILAN DES ACTIVITÉS CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE ET TENDANCES POUR 1995/96

93. M. Lewis présente ce chapitre en faisant remarquer que les activités conduites en 1994/95 au titre du programme pêche hauturière et les tendances pour 1995/96 sont présentées de manière détaillée dans le document de travail 5.

3.1 Statistiques et suivi

94. Le statisticien des pêches du programme pêche hauturière, M. Tim Lawson, résume l'activité menée en matière de statistiques et de suivi, comme suit :

- gestion des bases de données régionales sur la pêche thonière (catalogue de données du programme pêche hauturière, *document d'information* 1), y compris des données de prises par unité d'effort (1994) issues des fiches de pêche de 1279 navires; gestion de la base de données du comité permanent, de celle du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR); suivi des données sur les fréquences de tailles, des données sur les débarquements et des données de marquage;

- gestion des programmes d'échantillonnage au port afin de recueillir des données sur les débarquements et sur les fréquences de tailles dans 14 ports situés dans 11 Etats et territoires membres de la CPS;

- publication du bulletin régional trimestriel de la CPS sur les thonidés contenant les statistiques mensuelles de prises et d'effort établies grâce aux données issues des journaux de pêche en possession de la CPS. Cette activité se poursuit sans interruption depuis le dernier trimestre 1988;

- publication des statistiques annuelles sur la pêche thonière contenant des estimations des prises annuelles sur la base d'une compilation de données émanant de différentes sources;

- soutien assuré aux systèmes nationaux de statistiques sur la pêche thonière se trouvant dans les six Etats ou territoires membres dans lesquels les programmeurs du programme pêche hauturière ont effectué des missions lors de l'actuelle période de notification; et

- collaboration, dans le domaine des statistiques halieutiques, avec des organismes compétents en matière de pêche tel que la Commission interaméricaine du thon des Tropiques (CIATT), le Programme indo-océanien de mise en valeur et de gestion des ressources thonières, et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

95. Le comité permanent sur les thonidés et marlins fait le bilan de la couverture statistique de chaque base de données en possession de la CPS.

96. Aux fins de la base de données du comité permanent auquel les informations sont transmises sous forme agrégée, les statistiques relatives aux palangriers coréens et taïwanais portaient sur l'ensemble du Pacifique. Les données fournies par le Japon ne concernent que les palangriers pratiquant la pêche hauturière (et non pas ceux ayant des ports d'attache dans des pays tiers). Celles qui ont trait aux canneurs et aux palangriers de ce pays intéressent le sud du 20° N. Les principaux ensembles de données ne figurant pas dans la base de données du comité permanent intéressent les flottilles de senneurs coréens et taïwanais opérant avant 1994. M. Lee déclare que les données relatives aux senneurs coréens seraient transmises au programme pêche hauturière dès son retour. Malheureusement, les données historiques issues des fiches de pêche des senneurs taïwanais n'ont pas été compilées par les autorités taïwanaises et ne sont par conséquent pas disponibles.

97. Les statistiques obtenues à partir des fiches de pêche transmises par les Etats et territoires membres de la CPS étaient pratiquement complètes pour les flottilles de palangriers chinois et taïwanais, ayant des ports d'attache dans des pays tiers. Les statistiques des palangriers battant pavillon des Etats-Unis qui n'englobent pas Hawaï tiennent compte, en revanche, des autres territoires du Pacifique associés aux Etats-Unis. Celles qui sont issues des fiches de pêche des senneurs de ce pays intéressent le Pacifique jusqu'à 150° O de longitude. La couverture statistique des flottilles de senneurs coréens et taïwanais obtenue grâce aux données issues des fiches de pêche transmises par les Etats et territoires membres de la CPS au programme pêche hauturière est élevée, depuis 1993 pour la flottille taïwanaise et depuis 1994 pour la flottille coréenne, ces deux pays ayant notifié des prises tant dans les ZEE que dans les zones de haute mer adjacentes.

98. Le programme pêche hauturière est en mesure de fournir des extrapolations de mesures agrégées pour toutes les grandes flottes opérant dans la zone d'intervention de la CPS et, par conséquent, pour chaque type d'engin, si de telles données sont demandées. Cependant, pour la majeure partie des applications en matière d'évaluation, les données doivent être ventilées par pays pratiquant la pêche et par type d'engin, plutôt que par type d'engin uniquement, parce que le ciblage et les capturabilités varient énormément selon les pays. Certaines applications telles que la normalisation des efforts requièrent des données (issues des fiches de pêche) désagrégées. En outre, la couverture statistique des flottilles de la région, ainsi obtenue, varie dans une fourchette allant d'excellente (senneurs battant pavillon des Etats-Unis, aux termes du traité multilatéral), à très médiocre voire inexistante; les informations sur la qualité des données sont difficiles à intégrer dans une base de données, ce qui semble confirmer, de surcroît, que les utilisations d'une base de données agrégées par type d'engin, et non ventilées par pays pratiquant la pêche, seraient limitées.

99. Le comité permanent fait remarquer que le document d'information 5 satisfait aux dispositions de la mesure requise 1 relative à l'examen et à la révision des fiches de pêche en cours dans le Pacifique Sud, qui a été adoptée par la septième réunion du comité permanent. Le programme pêche hauturière distribuera de nouvelles fiches de pêche destinées aux senneurs, canneurs et palangriers dès la fin des travaux du huitième comité permanent. L'intérêt qu'il y a à consulter toutes les catégories de pêcheurs fournissant des données et les utilisateurs tels que les scientifiques, a été souligné comme l'a été le besoin d'évaluer de manière détaillée les utilisations des données recueillies et des définitions utilisées dans les fiches de pêche. Le comité permanent note que, dans son bilan, le programme pêche hauturière s'est penché sur ces points et que les fiches de pêche devront, dans l'avenir, faire l'objet d'une évaluation et d'aménagements plus poussés, et qu'il appartient aux Etats et territoires océaniens et aux pays pratiquant la pêche hauturière de faire correctement remplir les fiches de pêche. Le programme pêche hauturière n'envisage aucun programme de formation ou d'instruction particulier lorsque les nouveaux modèles seront introduits. Cependant, les responsables s'efforcent de se mettre en rapport avec les entreprises qui ont rencontré les mêmes problèmes dans les fiches de pêche qu'elles ont soumises. Les pêcheurs pourront désormais faire apparaître le nom de leur entreprise, ce qui permettra au programme pêche hauturière de donner, à son tour, un avis sur les problèmes liés aux fiches de pêche.

100. Ces nouvelles fiches de pêche comportent des ventilations des prises accessoires et des rejets par espèce. Le bilan réalisé par le programme pêche hauturière sur les prises accessoires des flottilles de pêche thonière opérant dans le Pacifique occidental met en lumière la réticence de nombreux pêcheurs commerciaux à fournir des données sur les prises accessoires. Cependant, on s'attend à ce qu'une plus grande sensibilisation à l'importance de ces questions améliore la notification des prises accessoires et des rejets dans les fiches de pêche.

101. Le comité permanent note qu'une réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR) aurait dû avoir lieu depuis longtemps, eu égard aux récentes évaluations de stocks, à l'évolution survenue dans le secteur de la pêche et aux perspectives de conclusion d'un traité multilatéral avec Taïwan. Bien que conscient de la nécessité d'organiser, dans les meilleurs délais, une réunion du groupe germon (SPAR), M. Sakagawa indique que, pour des raisons de financement, il sera difficile aux scientifiques des Etats-Unis de participer à une telle réunion si elle doit se tenir avant décembre.

MESURE REQUISE

Compte tenu de l'urgente nécessité d'une mise à jour de la situation de la ressource en germons et des procédures de comunication des données, le programme pêche hauturière est invité à convoquer une réunion du groupe germon, le plus rapidement possible en 1996.

102. M. Sharples, responsable des activités d'échantillonnage au port et d'observation dans le cadre du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) donne un aperçu des activités d'échantillonnage au port et d'observation du programme pêche hauturière. Il souligne que la tendance actuelle va dans le sens d'une augmentation des activités d'échantillonnage au port dans la région et d'une amélioration de leur niveau de qualité. Celles qui ont été conduites dans le cadre de SPRTRAMP ont débuté l'année dernière avant même le recrutement de ses nouveaux agents. Ces activités ont été les suivantes :

- soutien au programme d'échantillonnage aux Etats fédérés de Micronésie, à Fidji, en Polynésie française, à Guam (offre seulement), à Kiribati, aux Iles Salomon, en Nouvelle-Calédonie, à Palau, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Iles Salomon;

- soutien, sous diverses formes, notamment : prestation de conseils techniques; aide financière afin de prendre en charge les heures supplémentaires effectuées par les chargés de l'échantillonnage au port à un moment où on assiste à une activité embryonnaire de déchargement; prise en charge des frais de déplacement, des frais de recrutement; conception et distribution de formulaires de recueils de données; traitement des données; fourniture de matériel d'échantillonnage tels que compas, vêtements pour pénétrer dans les chambres froides, et une annexe permettant aux chargés de l'échantillonnage au port de monter à bord des senneurs effectuant des opérations de transbordement dans le lagon de Chuuk;

- organisation de séminaires régionaux et locaux d'échantillonnage au port;

- détachement d'un agent du programme pêche hauturière pour mettre en place un programme d'échantillonnage au port aux Iles Christmas où les opérations se poursuivent avec succès en dépit des difficultés dues à l'isolement;

- élaboration de rapports destinés à évaluer la qualité de données recueillies dans le cadre des activités d'échantillonnage au port, afin de s'en inspirer pour améliorer les techniques et les stratégies d'échantillonnage;

- renforcement du rôle clé de soutien qu'a toujours joué le programme pêche hauturière en formant les observateurs de l'Agence des pêches du Forum, embarqués à bord des senneurs, conformément au Traité multilatéral de pêche thonière conclu avec les Etats-Unis d'Amérique.

103. Les fonctions du responsable des activités d'échantillonnage au port et d'observation (SPRTRAMP) sont définies comme suit :

- promouvoir la normalisation des protocoles d'échantillonnage au port parmi les Etats membres;

- contribuer à coordonner les activités d'échantillonnage au port dans la région;

- promouvoir de meilleures procédures de notification des renseignements saisis dans la base de données régionale gérée par le programme pêche hauturière;

- publier une lettre d'information régionale à l'intention des agents chargés des activités d'échantillonnage au port et d'observation à bord;

- gérer une petite équipe d'observateurs hautement qualifiés.

104. Le Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) ne compte actuellement que trois observateurs auxquels un quatrième viendra s'ajouter prochainement. Toutefois, il est prévu de charger le responsable des activités d'échantillonnage au port et d'observation et les autres agents du programme pêche hauturière de s'acquitter également de tâches d'observation. On apprend que les observateurs de SPRTRAMP ont pour objectif premier de recueillir des données auprès des flottilles réputées pour ne pas communiquer, dans l'ensemble, des données fiables et qu'ils seraient donc employés par le

programme pêche hauturière strictement en qualité d'observateurs scientifiques et non pas en tant que "gendarmes". Les pays pratiquant la pêche hauturière qui se sont déclarés désireux de coopérer pleinement à la mise en oeuvre de bonnes pratiques en matière de préservation et de gestion de la ressource ne devraient dès lors avoir aucune difficulté à encourager les capitaines des bateaux de pêche à accueillir les observateurs de SPRTRAMP. Les observateurs de SPRTRAMP ont ensuite pour objectif de soutenir les programmes nationaux d'observation des Etats membres de la CPS. Puisque cette volonté de coopération affichée semble ne se traduire dans les faits que très lentement, les observateurs de SPRTRAMP seront embarqués à bord des navires au titre des dispositions des accords de pêche bilatéraux conclus entre Etats membres afin de contribuer à la réalisation de ces deux objectifs en apportant une contribution aux programmes nationaux d'observation et en ciblant en même temps des lacunes précises en matière de recueil des données. Cependant, dans ce rôle, les observateurs de SPRTRAMP s'acquitteront des fonctions de vérification et de surveillance exigées par chacun des Etats membres.

105. La possibilité d'utiliser les meilleurs observateurs qualifiés de l'Agence des pêches du Forum et de la CPS pour des travaux de recherche précis au sein du programme pêche hauturière est également évoquée.

106. M. Karl Staisch, directeur du programme d'observation de l'Agence des pêches du Forum, dresse un bilan du programme d'observation de l'Agence des pêches du Forum (Background paper 14). Le traité conclu avec les Etats-Unis d'Amérique impose que 20 pour cent des sorties en mer réalisées chaque année dans la zone d'application du traité par les senneurs battant pavillon des Etats-Unis d'Amérique fassent l'objet de missions d'observations. En 1994/95, le programme n'a pas tout à fait atteint cet objectif; cependant, il est intéressant de relever que la couverture par bateau/journée a été supérieure à 20 pour cent. Les tâches de surveillance et de vérification des agents chargés de l'observation et de l'application des dispositions du traité n'ont pas été particulièrement onéreuses. Aussi, les responsables du programme ont-ils encouragé le recueil de données biologiques telles que les mesures de taille, dont le programme pêche hauturière s'était vu confier la responsabilité. De l'avis de M. Staisch, avec un tant soit peu de formation, dispensée à petites doses, les activités du programme pourraient présenter plus d'intérêt pour la recherche scientifique et pour l'évaluation des stocks.

107. A première vue, il apparaît qu'il y a des risques de double emploi entre les échantillonnages réalisés par les observateurs embarqués à bord des senneurs battant pavillon des Etats-Unis d'Amérique qui sont chargés d'établir la fréquence de tailles et les activités d'échantillonnage au port. Cependant, le comité permanent fait remarquer que le taux de couverture des activités des senneurs par les observateurs est faible à l'heure actuelle. En outre, les activités d'échantillonnage conduites en mer pour établir les fréquences de tailles fournissent des renseignements importants qui complètent ceux qui peuvent être obtenus grâce aux activités d'échantillonnage au port. Le programme pêche hauturière se félicite des projets de recherche qui peuvent se greffer sur le programme d'embarquement d'observateurs de SPRTRAMP. M. Lewis fait cependant remarquer qu'aucun accord relatif à l'embarquement d'observateurs à bord de navires battant pavillon d'un des pays de la région n'a été officiellement conclu au titre de ce programme et qu'il est impossible de garantir un soutien à d'autres activités de recherche.

MESURE REQUISE

> Le programme pêche hauturière est invité à conclure des accords en bonne et due forme prévoyant l'embarquement d'observateurs dans le cadre du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) avec les pays pratiquant la pêche hauturière.

3.2 Recherche biologique

108. M. Hampton résume les travaux de recherche biologique réalisés par le programme pêche hauturière. Compte tenu du faible nombre de marques qui devraient encore être récupérées, il présente un bilan récapitulatif final des activités du projet régional de marquage des thonidés. Sur les 132 777 poissons marqués et remis à l'eau, 14 728 (11,1%) ont été récupérés au 30 juin 1995. M. Hampton communique également les derniers chiffres intéressant le projet de marquage des germons : 42 marques supplémentaires ont été recueillies au cours de l'année écoulée, soit un taux de récupération global de 1,31 pour cent sur les quatre années pendant lesquelles le projet a été mis en oeuvre.

109. Un bilan des prises accessoires et des rejets de la pêche thonière dans le Pacifique occidental, commencé en 1991/92, est maintenant terminé et les participants sont invités à se prononcer sur une recommandation visant à le faire publier en tant que rapport technique du programme pêche hauturière. Cette publication est jugée nécessaire en raison du nombre de demandes d'informations déjà reçues et de la nécessité de remplacer les nombreuses versions du rapport distribuées préalablement. Une mouture du rapport est mise à la disposition des participants de la septième réunion du comité permanent qui sont assurés que toutes les demandes de modification de textes ont été prises en compte. Si d'aucuns expriment quelques préoccupations quant à l'absence du plan d'échantillonnage parmi les données recueillies, les participants conviennent néanmoins, dans l'ensemble, que le rapport devrait être publié comme un rapport technique de la CPS.

MESURE REQUISE

Le programme pêche hauturière est invité à publier son bilan des prises accessoires et des rejets de la pêche thonière dans le Pacifique occidental en tant que rapport technique du programme.

110. Les travaux sur l'âge et la croissance des thons tropicaux sont ensuite présentés. Les derniers travaux entrepris par M. Bernard Stequert de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) à l'aide d'un microscope à balayage électronique confirment ceux qui ont été réalisés précédemment et qui semblent démontrer que les otolithes des thons jaunes et des thons obèses ont des anneaux faciles à lire, qui apparaissent quotidiennement. Cependant, d'aucuns font remarquer que si les travaux entrepris par M. Alex Wild de la Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT) constituent un test aveugle, les nouveaux résultats ne sont pas fondés sur ce type d'essai. L'affectation de M. Stequert à un autre poste a entravé les efforts de mise en place d'un tel test.

111. M. Patrick Lehodey spécialiste de la recherche halieutique au programme pêche hauturière fait un exposé plus long sur les facteurs écologiques qui déterminent la production de la pêche thonière dans la zone équatoriale du Pacifique occidental. Il fait une première analyse descriptive de la relation qui existe entre la répartition spatiale des captures de bonites réalisées par les canneurs et par les senneurs et trois paramètres océanographiques : la température à la surface de l'eau, la concentration de pigments de phytoplancton et la profondeur à laquelle se situe la thermocline. Cette analyse indique que l'isotherme de 15° (température à la surface de l'eau) représente une limite absolue de la zone de pêche et probablement de la population et que la profondeur de la thermocline semble être liée à la répartition des prises – le taux de prises étant plus élevé lorsque la thermocline se situe plus près de la surface. Un modèle d'advection représentant un carré/mois de 1° de définition a également été utilisé pour corréler la répartition des prises de bonites avec la productivité primaire (données satellitaires pour la période 1982/87) distribuée par les courants sur plusieurs périodes décalées dans le temps (afin de permettre la conversion de la productivité primaire en thonidés-fourrage). Les résultats obtenus jusqu'à présent indiquent que, lorsqu'on ne tient pas compte des décalages spatio-temporels, il existe un rapport inverse entre les prises et la productivité dans les eaux équatoriales du Pacifique occidental. Cependant, lorsque la productivité est redistribuée par tendances mensuelles pour plusieurs mois, il semble qu'il y ait une concentration de productivité secondaire à l'ouest de 180° de longitude, c'est-à-dire dans la région où les taux de prises de bonites sont élevés.

112. La présentation de la recherche biologique s'est terminée par une description d'une étude génétique de la structure du stock de thons obèses dans le Pacifique. Actuellement des échantillons sont recueillis en sept sites au moins des eaux tropicales de l'océan Pacifique. L'homogénéité de la fréquence des allèles microsatellitaires et des haplotypes d'ADN mitochondrial par échantillon et entre échantillons sera utilisée comme base pour tester les hypothèses relatives à la structure des populations de thons jaunes. Les participants apprennent que le Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO) qui effectuera les travaux analytiques a réalisé de substantiels progrès dans la mise au point de modèles de référence tant pour le thon obèse que pour le thon jaune. Le pouvoir discriminatoire de l'approche microsatellitaire est réputé plus important que celui des approches classiques utilisant l'allozyme qui requièrent une absence quasiment totale de mixage pour pouvoir déceler la présence de stocks séparés.

3.3 Evaluation des stocks et modélisation

113. Les analyses des données issues des marques obtenues dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés ont été mises à jour à mesure que le nombre de marques récupérées a augmenté et que les

méthodes analytiques ont continué d'être affinées. Les taux d'exploitation estimés de la bonite et du thon jaune n'ont pas changé de manière significative par rapport à ceux qui figuraient dans le rapport de l'année dernière – les estimations pour les deux espèces étant de 0,2 avec 95 pour cent de région de confiance de 0,16 à 0,25. Il est à souligner que ces estimations sont des moyennes portant sur la vaste zone dans laquelle s'est déroulé le projet de marquage et sur la taille des poissons marqués et récupérés.

114. Pour le thon jaune, il semble que les estimations portent plus particulièrement sur des poissons de petite taille (d'une taille inférieure à 60 cm de longueur à la fourche). Suite à une suggestion émanant de réunions précédentes du comité permanent, une analyse de déperdition en fonction de la taille a été réalisée pour le thon obèse. Le modèle structuré par tailles correspond beaucoup mieux aux données que le modèle initial agrégé par tailles. Une relation en forme de U entre la mortalité naturelle et la taille a été obtenue. La mortalité due aux efforts de pêche est plus élevée chez les poissons de 30 à 40 cm et elle régresse, généralement, de manière constante avec une augmentation de la taille.

115. En réponse aux préoccupations relatives aux estimations élevées de la mortalité naturelle chez les thons jaunes de grande taille (>60 cm), le Dr Hampton indique que les estimations pour les poissons les plus gros pourraient être exagérées à la hausse s'il y a une baisse de la vulnérabilité ou une diminution des taux de notification de la récupération de marques en fonction de la taille, qui ne sont ni l'un ni l'autre pris en compte dans le modèle. Il indique, cependant, que la forme en U de la courbe de la mortalité naturelle n'est pas un résultat surprenant pour les espèces naturelles, dont les poissons. Aussi, les estimations qui font état d'une augmentation de la mortalité naturelle en fonction de la taille pourraient-elles véritablement refléter un vieillissement chez les individus plus âgés et, en particulier, une baisse spectaculaire du coefficient femelles-mâles connue chez les thons jaunes, et qui résulte d'un taux de mortalité différent selon le sexe.

116. Depuis un certain temps, des recherches sont menées en collaboration avec *Otte Research Ltd.* pour réaliser la mise au point et l'exploitation d'un modèle de mouvement. Des résultats ont été obtenus en 1994/95, après adaptation du modèle aux données issues des marques récupérées sur les bonites dans le cadre du programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites et du projet régional de marquage des thonidés. L'expérimentation du modèle de mouvement a permis de tirer des conclusions dont les principales sont les suivantes : 1) il est préférable de modéliser le mouvement des bonites en recourant à une combinaison des procédés d'advection et de diffusion plutôt qu'à l'un des deux seulement; et 2) le mouvement des bonites semble considérablement varier avec le temps. Actuellement, des travaux sont en cours pour étendre la portée géographique du modèle et tenir compte des données de marquage des bonites obtenues par les Japonais. Il est prévu d'introduire de nouveaux paramètres pour représenter le mouvement dans le modèle afin que les processus d'advection et de diffusion soient liés aux caractéristiques de l'environnement telles que la température à la surface de l'eau, les courants ou la productivité biologique.

117. Sont ensuite communiqués les résultats d'une étude sur l'interaction entre la pêche de type artisanal et la pêche industrielle à la senne qui a été menée à Kiribati. Deux approches ont été suivies : la corrélation des données de prises émanant des deux types de pêche et l'utilisation d'un modèle de simulation tenant compte de données de marquage.

118. Dans l'ensemble, les corrélations des prises sur une vaste échelle spatiale sont positives. Les corrélations négatives sur une petite échelle spatiale (carré de 1°) apparues entre 1991 et 1993, période pendant laquelle est survenu un phénomène El Niño, sont les seuls facteurs qui suggèrent une interaction concurrentielle dans les données de prises. D'aucuns estiment que l'incidence des prises réalisées sur la pêche artisanale par les senneurs pourrait découler d'efforts de pêche à la senne supérieurs à la normale lors de cette période ou considèrent que El Niño a peut-être renforcé l'échange de poissons entre les zones de pêche artisanale et les zones de pêche à la senne; en d'autres termes, pendant ces périodes, le poisson est exposé aux deux types de pêche dans la même mesure et ne se concentre pas dans la zone côtière.

119. Des exercices de simulation réalisés à partir d'une manipulation expérimentale de l'effort de pêche dans des modèles en équilibre permettent de conclure que l'effet moyen à long terme d'efforts de pêche à la senne, conduits à des niveaux moyens de 1989 à 1993, sur les zones de pêche de bonites de Kiribati et autres pêcheries artisanales, peut être de l'ordre de 10 pour cent. Cependant, des effets à court terme substantiellement plus élevés que la moyenne peuvent être enregistrés – ces derniers pouvant être atténués en excluant la pêche à la senne de toute zone qui jouxterait, dans un rayon des soixante milles nautiques, des zones exploitées par les flottilles artisanales.

120. A propos de la question de l'interaction entre la pêche de surface et la pêche de thon jaune à la palangre, aucun résultat analytique n'a été communiqué hormis ceux qui l'ont été à l'occasion de la réunion du comité permanent de l'année dernière. Suite aux propositions de la septième réunion du comité permanent, on a procédé aux premiers essais de capture de thons jaunes à la palangre et quelques croisières exploratoires ont été réalisées à bord de palangriers dans les eaux micronésiennes. S'il apparaît que ce marquage est viable, il convient d'espérer que les observateurs de la direction des affaires maritimes de Micronésie pourront être formés afin de marquer systématiquement les thons jaunes à bord de ces navires.

121. Les participants se sont interrogés sur la variété des styles de pêche à la palangre (profondeur de la calée, heure de la journée, utilisation de tubes fluorescents, etc.). Il serait sans aucun doute intéressant de désagréger les données de marquage des palangriers par type de calée mais le nombre de marques fixées par les palangriers n'est pas suffisamment élevé pour ce faire.

122. L'année dernière, le programme de recherche sur les pêches pélagiques de l'université de Hawai (*Pelagic Fisheries Research Program of the University of Hawaii*) a financé un projet de mise au point d'un modèle intégré d'évaluation des thons jaunes. Des informations sur le projet de mise en oeuvre de cette activité seront communiquées lors de la réunion du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental.

123. Cette année, un financement a aussi été accordé par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) à un projet triennal ayant pour objet d'intégrer des caractéristiques économiques dans les modèles biologiques en cours de conception, afin d'étudier la question de la gestion économique optimale. Il s'agit d'un projet auquel collabore le programme pêche hauturière, l'université du Queensland et l'Agence des pêches du Forum.

124. Le programme pêche hauturière a commencé à travailler sur deux aspects de ce projet dont l'un a trait à l'utilisation d'un modèle actuel de mouvement de bonites en rapport avec des DCP et des îles périphériques des Iles Salomon. Ce modèle, qui a été adapté aux données de marquage obtenues dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés intéressant le thon jaune aux Iles Salomon, a maintenant été appliqué au thon jaune. Il tiendra compte des prix du poisson et des coûts d'exploitation afin d'étudier les effets des divers régimes d'effort et de mouillage de DCP sur la rentabilité.

125. La mise au point d'un modèle de simulation régionale applicable au Pacifique central et occidental, fondé sur la structure par âge et le mouvement d'espèces multiples (bonite, thon jaune et thon obèse) ainsi que sur des captures à l'aide d'engins multiples (senne, canne et palangre) constituent un second volet de ce projet. Le spécialiste de la recherche halieutique du programme pêche hauturière, M. Michel Bertignac, présente les progrès considérables qu'il a réalisés jusqu'à présent dans la mise au point de ce modèle.

126. Un état d'avancement d'une nouvelle version du modèle d'évaluation des prises par classe de tailles du groupe germon qui lie les taux de croissance aux effectifs par classe d'âge est présenté. A en juger par les résultats préliminaires, cette nouvelle version est sensiblement meilleure que la précédente et montre que les taux de croissance du germon peuvent réagir aux effectifs par classe d'âge. L'expérimentation de ce modèle sur la base d'ensembles de données simulées est en cours.

127. A la demande de certains Etats membres de la CPS, le programme pêche hauturière a conduit des évaluations de leurs zones de pêche. Les rapports d'évaluation concernant Fidji et Palau ont été achevés l'année dernière. Des demandes intéressant trois autres pays sont en souffrance mais des contraintes budgétaires ne permettent pas de recruter un spécialiste de la recherche qui entreprendrait ce travail à plein temps.

128. Les missions d'expertise-conseil auprès du gouvernement philippin ayant pour objet de lancer le projet de recherche sur les thonidés aux Philippines ont été l'une des principales activités du programme pêche hauturière au cours de ces dernières années. Une campagne intensive de marquage s'est déroulée dans les eaux de ce pays afin d'évaluer et de quantifier les taux d'exploitation des thonidés ainsi que leurs effets sur les zones de pêche situées dans les eaux adjacentes. Pour pouvoir évaluer les stocks, des procédures de surveillance visant à mesurer les taux de prises, les efforts et la composition par taille dans cette pêcherie ont été établies. Les résultats du programme de marquage aux Philippines qui ont été présentés au cours de la réunion de l'année dernière montrent que le taux d'exploitation de la bonite, du thon jaune et du thon obèse par les flottilles de ce pays est élevé. Des exemplaires de ce rapport sont disponibles sur demande.

3.4 Préparation de rapports et communication

129. Lors de la période 1994/95, le programme pêche hauturière a présenté un rapport sur ses travaux à plusieurs instances sous-régionales/régionales telles que le Comité des représentants des gouvernements et administrations de la CPS (CRGA), le comité des pêches du Forum (FFC), la quinzième conférence annuelle des parties à l'Accord de Nauru et la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins ainsi qu'à des groupes de recherche spécialisés tels que le groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental (WPYRG). Le programme pêche hauturière avait des contacts périodiques avec d'autres organisations régionales et internationales.

130. Le statisticien des pêches du programme pêche hauturière a participé, en mars 1995, à la sixième réunion du groupe de travail de coordination des statistiques des pêches (CWP). Cette instance rassemble tous les trois ans les statisticiens de diverses organisations internationales compétentes dans le domaine de la pêche qui ont ainsi l'occasion de discuter des statistiques halieutiques à l'échelle mondiale.

4. SITUATION FINANCIERE ET DOTATION EN PERSONNEL DU PROGRAMME PECHE HAUTURIERE

131. Le coordonnateur des services du programme pêche hauturière rappelle la directive adressée par la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins au programme pêche hauturière, qui a pour objet de fournir des informations sur la situation financière et budgétaire du programme, qui soient utiles pour examiner en parfaite connaissance de cause les plans, les réalisations et les priorités. Il présente ensuite un résumé historique du financement du programme dont la plus grande partie a été assurée par quatre bailleurs de fonds traditionnels, à savoir l'Australie (AusAID), la France, la Nouvelle-Zélande et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) pendant la période 1981/91. En raison d'une réduction, en 1991, des crédits accordés par l'USAID, d'autres sources de financement ont été sollicitées telles l'Union européenne, le Centre international d'exploitation des océans (CIEO), et des mécanismes novateurs permettant de recevoir des fonds d'autres organisations sur la base de missions d'expertise-conseil ont été utilisés.

132. Le 1er juillet 1994, le Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) financé par l'Union européenne a démarré avec des financements garantis à hauteur de 5 millions d'écus pour une période de cinq ans. Ce programme assurera un suivi scientifique continu de la pêche thonière dans la région grâce à une augmentation des missions d'échantillonnage au port et d'embarquement d'observateurs à bord et il continuera d'affiner les évaluations de stocks qu'il conduit actuellement et d'en étendre la portée.

133. Plutôt que d'être calqué sur l'année civile traditionnelle, l'exercice financier du programme pêche hauturière s'étale d'octobre à septembre de l'année suivante. La treizième année (1/10/93–30/09/94) s'est soldée par un excédent de 140 000 UCOM résultant essentiellement d'une augmentation du soutien de la France, du maintien de celui de la Nouvelle-Zélande, du versement de la dernière enveloppe de l'USAID, du versement de la troisième annuité d'un engagement financier souscrit sur quatre ans par l'AusAID et de la contribution pour la dernière année d'une mission d'expertise-conseil de trois ans en faveur des Philippines (projet de recherche sur les thonidés aux Philippines). Cependant, ces crédits excédentaires devraient être considérés comme une accumulation de fonds en vue des dépenses escomptées pour la quatorzième année, et notamment prévues pour pourvoir éventuellement des postes actuellement vacants tels que les deux postes de spécialistes de la recherche halieutique.

134. La situation de la quatorzième année est présentée comme bonne mais trois postes clés restent vacants. Les difficultés financières ont été en tout cas en partie surmontées grâce à un soutien accru de l'Australie au poste de coordonnateur des services du programme pêche hauturière. Il est prévu que cette quatorzième année se soldera par un léger excédent qui permettra éventuellement le recrutement d'une secrétaire du programme thonidés. Le financement de SPRTRAMP se poursuit dans de bonnes conditions et sera maintenu à un niveau égal, voire supérieur, au budget du programme pêche hauturière lui-même, pour la plupart de ses années d'existence.

135. Les prévisions pour la quinzième année sont bonnes puisque SPRTRAMP est assuré de disposer, pendant une année supplémentaire, d'un financement de l'AusAID et que l'on s'attend à ce que la Nouvelle-Zélande et la France maintiennent leurs contributions à leurs niveaux actuels. Le coordonnateur des services du programme pêche hauturière déclare que le programme devra éventuellement songer, comme l'avaient demandé les participants de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, à recourir davantage à un système de "paiement par les utilisateurs" pour les services rendus aux Etats et territoires membres.

136. Le coordonnateur des services du programme pêche hauturière décrit la dotation en personnel du programme dont l'ensemble des postes est actuellement lié à des sources de financement déterminées. Les postes de spécialiste de la recherche halieutique (modélisation, spécialiste de la recherche halieutique (en mission) et chargé de recherche halieutique) restent vacants. Un quatrième observateur et un technicien biologiste seront recrutés cette année.

137. Il est prévu que les trois postes à haute responsabilité à l'intérieur du programme pêche hauturière seront sensiblement moins rémunérés lorsque les contrats en cours arriveront à échéance et cette baisse sera de l'ordre de 25 pour cent pour le poste de coordonnateur des services du programme pêche hauturière.

138. Le président demande des éclaircissements quant aux suites à donner à la recommandation n° 2 de la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins qui était favorable à un financement du poste de coordonnateur des services du programme pêche hauturière, à partir du budget de fonctionnement. Cette question a été abordée lors de la session du CRGA qui s'est tenue à Port-Vila les 24 et 25 octobre 1994 et, bien que la majorité des pays se soient montrés bienveillants à l'égard de la situation du programme, la décision de procéder de la sorte n'a pas fait l'unanimité des Etats et territoires membres. Il convient d'espérer que cette question sera à nouveau inscrite à l'ordre du jour, au cas où de nouveaux financements statutaires deviendraient disponibles à l'avenir.

139. M. Sibert remet en cause les raisons d'une baisse des traitements des spécialistes de la recherche halieutique qui s'explique par une révision des conditions d'emploi dans les organisations régionales à l'issue de laquelle ces postes ont été classés dans la "catégorie professionnelle" au lieu de l'être dans la "catégorie direction". M. Hampton fait remarquer que de nouvelles conditions d'emploi risquent d'entrer en vigueur au moment où les contrats des titulaires en poste arriveront à échéance. A ce moment-là, il sera possible de réexaminer les niveaux de traitement pour les postes clés au sein du programme.

140. M. Sharma, qui estime que la direction de la CPS devrait accorder un appui et une attention plus soutenus au programme pêche hauturière à la lumière des activités conduites et des financements substantiels qu'attire ce programme, exprime son soutien au programme pêche hauturière. M. Lewis indique qu'officiellement, le comité permanent sur les thonidés et marlins ne peut pas influer directement sur la solution de ce problème, mais il invite instamment les pays membres du comité permanent à rechercher l'appui de représentants/délégués auprès du CRGA et de la Conférence. Il convient de noter, en particulier, le soutien à l'idée de financer le poste de coordonnateur des services du programme pêche hauturière à partir du budget de fonctionnement.

RECOMMANDATION

Le comité permanent sur les thonidés et marlins invite instamment le programme pêche hauturière à poursuivre ses efforts pour obtenir un financement à long terme du programme.

5. ETABLISSEMENT D'UN ORDRE DE PRIORITE POUR LES ACTIVITES DU PROGRAMME PECHE HAUTURIERE

141. Le sous-comité (du comité permanent) sur l'établissement d'un ordre de priorité est chargé de définir les activités à maintenir au cas où des contraintes budgétaires imposeraient une réduction des activités du programme pêche hauturière. Des difficultés logistiques empêchent l'ensemble des membres du sous-comité de venir à bout de leurs tâches. Cependant, quelques uns d'entre eux se sont réunis récemment et ont préparé le document de travail 9. Trois niveaux de priorité ont été fixés sur la base des critères suivants :

- Premier ordre de priorité : activités en cours, d'une importance fondamentale;
- Deuxième ordre de priorité : activités importantes pouvant se voir attribuer un rang de priorité très élevé, et qui pourraient être conduites par intermittence;
- Troisième ordre de priorité : activités utiles, à entreprendre au cas où des financements seraient disponibles.

142. Le sous-comité cherche à définir les activités relevant du premier rang de priorité et ne disposant pas de financements garantis pour les cinq prochaines années puisque c'est pour leur mise en oeuvre qu'il faudra trouver d'autres sources de financement au cas où les contributions financières au programme seraient réduites.

143. Le premier rang de priorité a été attribué à quatre activités : l'activité 1 (engagement à long terme pour gérer une base de données sur les PUE issues des fiches de pêche : pas de financement), l'activité 25 (poursuite de la collaboration avec les organisations régionales et internationales compétentes dans le domaine de la pêche hauturière et dans celui de la pêche thonière : pas de financement), l'activité 21 (prestation de conseils scientifiques périodiques sur l'état des stocks aux Etats/territoires membres et/ou à un organisme de gestion compétent : financement accordé), et les activités 16, 17 et 18 (mise au point de modèles intégrés d'évaluation des stocks d'espèces de thonidés : financement accordé).

144. De manière générale, le comité permanent accepte les priorités établies. Dans la discussion qui s'ensuit, il est indiqué que le suivi des progrès technologiques enregistrés dans la pêche thonière et l'évaluation des effets de ces progrès sur la gestion de la ressource devraient être une activité importante du programme pêche hauturière. La possibilité de regrouper plusieurs activités a également été examinée.

RECOMMANDATION

Le programme pêche hauturière est invité à obtenir, à titre prioritaire, un soutien financier pour les activités définies comme hautement prioritaires, mais ne bénéficiant pas actuellement de financement.

6. EVENEMENTS REGIONAUX/INTERNATIONAUX AYANT UNE INCIDENCE SUR LES ACTIVITES DU PROGRAMME PECHE HAUTURIERE

145. M. Lewis présente le document de travail 7 qui recense un certain nombre d'événements, survenus dans la région et dans le monde, susceptibles d'avoir une incidence sur les activités du programme pêche hauturière.

6.1 Résultats de la conférence multilatérale de haut niveau sur la pêche thonière dans le Pacifique Sud

146. Les participants prennent bonne note de ce que, conformément aux instructions de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, le programme pêche hauturière a été chargé de la préparation de documents sur l'état des stocks ainsi que du recueil et de l'échange de données en vue de la conférence multilatérale de haut niveau (Honiara, 5-9 décembre 1994). Ces documents ne sont pas des documents préparés par la CPS, mais plutôt des documents de consensus dont l'objet est de refléter les vues des membres du comité permanent. Le programme pêche hauturière est remercié pour les efforts qu'il a déployés pour la préparation et la présentation de ces documents.

147. D'aucuns font remarquer que la conférence était convenue de tenir une consultation technique afin d'examiner, de manière plus approfondie, les questions relatives aux données. Initialement prévue avant cette réunion du comité permanent, la consultation aura désormais lieu début 1996. On constate que plusieurs questions relevant de l'ordre du jour des discussions techniques n'ont toujours pas reçu de solution.

6.2 Evaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines

148. Les participants font remarquer que le rapport final sur l'évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines en Océanie a été récemment achevé et qu'il sera officiellement examiné lors de la réunion du comité des représentants officiels des pays membres du Forum qui se tiendra en septembre en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce rapport se penchera sur un éventail de questions susceptibles d'avoir une incidence sur les activités du programme pêche hauturière et, en particulier, sur l'avenir du programme statistiques et sur le suivi qui sera éventuellement assuré jusqu'à la conférence multilatérale de haut niveau qui se tiendra en décembre.

149. M. Lewis indique que la mission d'évaluation a dans l'ensemble soutenu le rôle du comité permanent et des autres groupes consultatifs scientifiques (tels que le WPYRG). Interrogé sur la portée de cette évaluation, M. Lewis fait observer que les membres de cette mission avaient consulté les représentants de 22 Etats et territoires membres de la CPS au cours de la réalisation de cette étude. Cependant, comme il s'agissait essentiellement d'une évaluation interne, les membres du comité permanent n'appartenant pas à la région n'ont pas été consultés.

150. Plusieurs événements récents concernant les accords de pêche conclus dans la région sont considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur les activités du programme, en particulier dans les domaines de la préparation de rapports, du recueil et de l'échange de données. Cependant, on constate que ces discussions n'en sont qu'à un stade embryonnaire.

6.3 Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs

151. Sur la scène internationale, force est de reconnaître que la fin récente des travaux de la Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs, et la fin imminente des travaux de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur le code de conduite pour une pratique sensée de la pêche auront une incidence sur l'avenir du programme. Par exemple, l'accent mis par la Conférence des Nations unies sur l'application des mesures de gestion adaptées aux zones de haute mer et à celles relevant de la ZEE pourrait nécessiter, dans l'avenir, la réalisation de modèles scientifiques d'une définition plus fine et une prise en compte plus large des aspects spatiaux. On s'accorde à reconnaître que ces considérations ont également des conséquences sur la forme et le type de données qu'il conviendra de recueillir.

152. Kiribati note que ces événements internationaux peuvent avoir une incidence sur le rôle et la nature des futurs mécanismes de gestion et que de tels changements nécessiteront un examen attentif.

153. M. Kwoh fait une déclaration (*background paper 16*) dans laquelle il se félicite des initiatives récemment prises par la communauté internationale en vue de promouvoir des pratiques raisonnables dans les différentes zones de pêche du monde. M. Kwoh relève que Taïwan, l'une des toutes premières nations opérant dans le secteur de la pêche, dans le Pacifique et dans le monde entier se réjouit de collaborer avec d'autres

nations intervenant dans ce domaine et avec les Etats côtiers du Pacifique afin de promouvoir une gestion efficace des ressources thonières.

6.4 Comité scientifique intérimaire sur les thonidés et espèces voisines du Pacifique Nord

154. M. Sakagawa souligne les initiatives récemment prises par le Japon et par les Etats-Unis afin de promouvoir une gestion plus efficace des ressources thonières dans le Pacifique Nord. Ces mesures sont la conséquence des activités préalablement conduites par un groupe de travail scientifique informel qui a fourni informations et conseils aux pays intéressés et au public en général à propos de l'état actuel des stocks et des évolutions susceptibles d'avoir une incidence sur le germon du nord. En début d'année, le groupe de travail informel s'est réuni à Taïpei et a décidé de poursuivre ses activités en attendant que le comité intérimaire entreprenne d'autres actions.

155. M. Sakagawa fait remarquer que la question du domaine de compétence de l'organisation n'a pas encore été réglée – un point de vue étant qu'il s'étend à l'ensemble des germons du nord. Il est prévu que le comité sera chargé, outre du germon, de l'espadon et du thon rouge du Pacifique Nord.

6.5 Autres méthodes de collecte et de diffusion des données

156. M. Katsuyama présente trois autres méthodes de recueil et de diffusion des données et de recherche scientifique dans le Pacifique Sud (annexe 1). Le président remercie M. Katsuyama d'avoir présenté ses différentes options et constate qu'elles peuvent apporter une précieuse contribution aux discussions futures sur cette question importante.

7. RAPPORTS PRESENTES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

7.1 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

157. M. Jacek Majkowski fait brièvement rapport sur la deuxième consultation de la FAO sur l'interaction entre les pêcheries de thonidés dans le Pacifique qui s'est tenue en janvier 1995 à Shimizu (Japon). Certaines études financées parallèlement à cette réunion sont sur le point d'être terminées, tout comme le rapport et le recueil de documents présentés à cette occasion. Des exemplaires du projet de rapport ont été très largement distribués. M. Majkowski fait remarquer que certains fonds affectés à la consultation n'ont pas encore été dépensés et il demande des suggestions sur leur utilisation.

158. M. Majkowski aborde également la question de l'atlas de la pêche thonière dans le Pacifique qui doit être publié par la FAO. A ce propos, plusieurs pays ont déjà fourni des informations. La forme sous laquelle sera présentée la base de données qui sera utilisée pour cet atlas fait encore l'objet de discussions comme c'est le cas de la liste finale des espèces qui y figurera.

7.2 Programme indo-océanien de mise en valeur et de gestion des ressources thonières

159. M. David Ardill présente la situation actuelle du programme indo-océanien de mise en valeur et de gestion des ressources thonières et celle d'autres organisations régionales de l'océan Indien compétentes dans le domaine de la ressource thonière (*Background Paper 18*). Un accord a été conclu en vue de constituer une commission thonière de l'océan Indien (CTOI) et il est prévu que dix membres (nombre requis) y adhèreront très prochainement, ce qui permettra sa mise en vigueur. Toutefois, les décisions concernant l'établissement du budget et le choix du siège de cette nouvelle organisation n'ont pas encore été arrêtées. Il convient d'espérer que le CTOI fonctionnera indépendamment de la FAO dans deux ans, ensuite de quoi le programme indo-océanien de mise en valeur et de gestion des ressources thonières disparaîtra.

160. M. Ardill indique qu'un atlas de la pêche thonière dans l'océan Indien est presque prêt.

161. En réponse à une question sur le statut du programme de marquage dans l'océan Indien, M. Ardill déclare que le financement de ce programme est en suspens jusqu'à la création de la CTOI. Il convient

d'espérer qu'une partie des opérations de marquage, tout au moins, sera réalisée sur des individus capturés à la palangre.

7.3 Programme de recherche sur les ressources pélagiques de l'Université de Hawaï

162. M. Sibert présente des informations sur le programme de recherche sur les ressources pélagiques de l'Université de Hawaï (*Background Paper 19*). Ce programme de l'Université de Hawaï soutient plus de 25 différents projets de recherche qui ciblent différents aspects des ressources pélagiques et permettent d'étudier certains problèmes de biologie, d'océanographie, d'économie, d'anthropologie et de statistiques. Plusieurs projets ont une portée régionale et des scientifiques du programme pêche hauturière y collaborent. Leurs résultats ont été examinés à l'occasion d'une série de séminaires qui se sont tenus à Honolulu du 28 au 30 novembre 1995.

7.4 Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental

163. Mme Kitty Simonds présente un résumé des activités du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (*Background Paper 20*) qui est chargé de gérer les pêches à l'intérieur des ZEE de tous les territoires insulaires du Pacifique associés aux Etats-Unis d'Amérique. Le conseil a élaboré des plans de gestion des ressources pélagiques, des poissons vivant au fond des océans, des crustacés et des coraux précieux et, au cours de cette dernière décennie, a vu progresser la pêche des espèces pélagiques très rapidement, au point qu'elle est devenue son activité la plus importante. La valeur commerciale des quantités débarquées ou transbordées dans les ports des territoires du Pacifique occidental associés aux Etats-Unis est très élevée.

164. Le conseil s'inspire d'un ensemble de sept principes qui guident sa philosophie en matière de gestion. Le premier préconise une approche prudente en matière de gestion, afin de maintenir les stocks à un niveau sain; le second, l'obtention des données les plus complètes possibles et la recherche d'une science de qualité; le troisième, la participation du public; le quatrième, une éthique de préservation à l'échelon de l'écosystème; le cinquième, la promotion d'une pêche durable et équitable; le sixième, la mise en oeuvre des mesures qui soient particulièrement efficaces; et le septième, la reconnaissance des aspects socio-culturels liés aux pêcheries.

165. Les principes énumérés ci-dessus continueront d'inspirer, comme par le passé, les décisions à un moment où le conseil se penche sur les ressources halieutiques. L'adhésion à ces principes a permis au conseil de remporter des succès et d'adopter une attitude volontariste en matière de réglementation. Cependant, un grand nombre de problèmes subsistent comme, par exemple, la nécessité d'obtenir des données halieutiques plus complètes et plus précises, celle de plus en plus impérieuse d'instaurer une coopération internationale en matière de gestion des ressources du Pacifique et celle d'accorder une attention plus grande aux villages de pêcheurs autochtones. Le conseil offre aux Etats et territoires membres de la CPS son soutien et se félicite de l'échange d'idées novatrices afin que ces pays gèrent leurs ressources pélagiques communes d'une manière aussi productive que possible.

8. AUTRES QUESTIONS

166. Le débat porte ensuite sur le point de savoir si l'organisation actuelle des travaux du comité permanent est bonne. D'aucuns font observer qu'un temps insuffisant a été consacré à l'examen de certaines des activités les plus intéressantes du programme pêche hauturière et, en particulier, à celui de certaines hypothèses ou différentes approches. Les participants ont été invités à faire des propositions pour corriger cette situation. Ainsi, la présentation pour des projets dont la durée de mise en oeuvre s'étalerait sur deux ans, voire davantage, pourrait avoir lieu lors d'une des deux ou trois réunions que le comité permanent tiendrait pendant cette période. De même, comme les exposés nationaux absorbent une grande partie du temps des participants en renonçant à inscrire ce point à l'ordre du jour ou en rationalisant la façon de le traiter, il serait alors possible de consacrer davantage de temps à la présentation des projets du programme pêche hauturière. Toutefois, de l'avis général, les exposés nationaux sont une excellente occasion d'être informés par les personnes directement concernées. En outre, le comité permanent est l'instance la plus indiquée pour la présentation de ces rapports, et c'est sur proposition du dernier comité permanent que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour.

167. M. Hampton suggère que le comité pemanent se concentre chaque année sur un volet du programme de travail du programme pêche hauturière choisi préalablement et qu'il présente des analyses détaillées des travaux réalisés dans ce domaine – d'autres organisations pouvant être invitées à faire de même. M. Sakagawa propose de consacrer une journée à un aperçu général (avec la présentation du programme de travail dans son ensemble et des exposés nationaux), une journée à un thème, et une journée au bilan, aux recommandations et à l'administration. Cependant, il souligne qu'un calendrier de travail aussi chargé mettrait les responsables du programme pêche hauturière sous pression en les obligeant à éviter tout dérapage. D'aucuns ont proposé des journées de travail plus longues ou des séances de nuit, voire une prolongation de la réunion de quelques jours, ou encore, des rapports plus concis et des séances de nuit pour traiter de sujets plus spécialisés.

168. Le président demande que ces idées soient examinées par un sous-comité, composé de M. Sibert, M. Sakagawa, M. Lewis, M. Diake, d'un représentant des Etats fédérés de Micronésie, qui soumettrait un texte lors de la prochaine réunion du comité permanent. Toute autre proposition devra être adressée à ce sous-comité.

MESURE REQUISE

Un sous-comité, composé de M. Sibert, M. Sakagawa, M. Lewis, M. Diake et d'un représentant des Etats fédérés de Micronésie, est invité à examiner d'autres formules en matière d'organisation des travaux du comité permanent, à proposer en 1996.

169. M. Lewis fait remarquer que, habituellement, le comité permanent soumet une série de recommandations au programme pêche hauturière mais que, cette année, tel n'avait pas été le cas. Il se demande si les responsables du programme pêche hauturière ne pourraient pas en élaborer quelques unes sur la base du rapport de la réunion. Le président fait valoir que lorsque les participants auront examiné le projet de rapport, les responsables du programme pêche hauturière disposeraient de toutes les orientations souhaitées.

170. Lorsque s'est posée la question du rapport que ferait le comité permanent à la conférence technique régionale sur les pêches, la question des dates de la prochaine session de cette conférence a été abordée par le directeur du département des pêches, M. Julian Dashwood. Bien que la dernière édition remonte à mars 1994, il se peut que l'on revienne au cycle initial et qu'elle ait lieu en août 1996. Cette période conviendra peut-être mieux aux participants de la réunion sur les récifs coralliens prévue à Brisbane en juillet 1996. Le comité permanent estime que si la prochaine conférence technique régionale sur les pêches a lieu en août, il sera alors peut-être plus indiqué d'envisager à nouveau de réunir le comité permanent en juin, mois qui avait été réservé aux réunions de ce comité, de 1988 jusqu'à sa septième session qui s'était tenue à Koror (Palau) en août 1994.

171. Avant la clôture des travaux, il est précisé que le rapport du programme pêche hauturière sur les thonidés, les prises accessoires et les rejets doit encore faire l'objet d'un toilettage avant sa publication, ce qui donne aux participants la possibilité de faire des remarques ou des déclarations de dernière minute.

III. EVALUATION DES RECOMMANDATIONS FORMULEES ET DES MESURES REQUISES PAR LA SEPTIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

Recommandation n° 1

En vue de simplifier la soumission des données de prises par unité d'effort des navires thoniers dans la région et de simplifier le traitement de ces données, il est recommandé à tous les Etats et territoires membres de la Commission du Pacifique Sud et de l'Agence des pêches du Forum de s'efforcer d'adopter des fiches de pêche types – et, le moment venu, leurs versions révisées – pour qu'elles soient utilisées tant par les flottilles nationales que par les bateaux de pêche étrangers opérant en vertu d'accords de pêche.

Cette recommandation a été examinée à la vingt et unième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations à Port-Vila en octobre 1994. Il a été décidé d'en renvoyer l'examen à une date ultérieure pour permettre aux Etats et territoires de consulter leurs autorités nationales compétentes en la matière.

Recommandation n° 2

Le secrétariat général est invité à prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le poste de coordonnateur du programme pêche hauturière soit pourvu, et envisager de financer ce poste à partir des ressources statutaires de la CPS, conformément à la politique de la Commission relative aux postes de même niveau.

Un consensus n'a pu être dégagé lors de la vingt et unième session du CRGA sur le financement de ce poste à partir des ressources statutaires de la CPS. Toutefois, le comité a encouragé le secrétariat général à continuer à rechercher un financement non statutaire. Ultérieurement, l'Australie (AusAID) a fait savoir qu'une partie de sa contribution non statutaire au budget de la CPS pouvait être utilisée à cette fin.

Mesure n° 1

Il est demandé au programme pêche hauturière de la CPS d'évaluer et, le cas échéant, de réviser les fiches de pêche de la CPS ayant trait aux prises par unité d'effort, en consultation avec les Etats et territoires membres de l'Agence des pêches du Forum et les scientifiques au service de pays pratiquant la pêche hauturière.

Après les avoir évaluées, le programme pêche hauturière a communiqué des fiches de pêche sous forme de projets révisés à tous les Etats et territoires membres de la CPS, aux pays pratiquant la pêche hauturière et à l'Agence des pêches du Forum en janvier 1995. Remaniés pour tenir compte des commentaires reçus des onze participants à l'évaluation, les projets révisés, désormais intitulés "fiches de pêche régionales du Pacifique Sud", ont été présentés à la huitième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins dans le document d'information 5.

Mesure n° 2

Il est demandé au programme pêche hauturière de la CPS d'inclure les observations des membres du comité permanent dans le rapport d'évaluation des prises accessoires et des rejets des pêcheries thonières. Avant d'être publié en tant que rapport technique du programme pêche hauturière, le rapport d'évaluation des prises accessoires et des rejets des pêcheries thonières devra être communiqué par le programme pêche hauturière sous forme de rapport interne à tous les membres du comité permanent ainsi qu'aux Etats et territoires membres de la CPS.

Le rapport d'évaluation des prises accessoires et des rejets des pêcheries thonières a été communiqué par le programme pêche hauturière sous forme de rapport interne à tous les membres du comité permanent ainsi qu'aux Etats et territoires membres de la CPS en mars 1995 pour commentaires. La question de l'inclusion d'une modification majeure au rapport a été soulevée pendant la huitième réunion du comité permanent et inscrite au nombre des questions à étudier avant parution du rapport technique du programme pêche hauturière qui devrait pouvoir être publié en décembre 1995.

Mesure n ° 3

Le classement par ordre de priorité des activités conduites au titre du plan d'action du programme pêche hauturière de la CPS relève d'un petit groupe composé du coordonnateur du programme pêche hauturière, et de MM. Kevin McLoughlin (Australie), Pierre Kleiber (Etats-Unis d'Amérique), Craig Heberer (Etats fédérés de Micronésie) et Joel Opnai (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Il importe d'évaluer l'incidence des diverses options sur les activités du programme pêche hauturière et la prestation de services aux pays membres (conformément aux orientations du plan stratégique). Le rapport du groupe sera présenté au président du comité permanent sur les thonidés et marlins qui, à son tour, communiquera les résultats de l'évaluation à la prochaine conférence technique régionale sur les pêches.

Le petit groupe s'est réuni en tant que sous-comité chargé de l'établissement d'un ordre de priorité, suite à la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, pour convenir, après discussion, de poursuivre ses travaux par correspondance. La tâche n'a pas été aisée en raison de la mobilité de certains membres du sous-comité qui ont changé de domaine de spécialisation ou d'organisation. Un nouveau sous-comité dont la composition avait été légèrement modifiée par rapport au premier s'est réuni avant la huitième réunion du comité permanent pour préparer le document de travail 9 qui a été présenté par M. Tony Lewis.

Mesure n° 4

Il est demandé au programme pêche hauturière de la CPS, en collaboration avec tous les participants aux réunions du comité permanent qui souhaitent être consultés, de préparer les documents de base tant sur le point 1 de l'ordre du jour, intitulé "L'état des stocks" que sur le point 2 intitulé "Collecte et échange de données d'évaluation des prises". Ces documents représenteront la contribution du comité permanent à la conférence multilatérale de haut niveau sur la pêche thonière dans le Pacifique Sud qui doit se tenir du 5 au 7 décembre 1994 au centre de conférences de l'Agence des pêches du Forum, Honiara (Iles Salomon), conformément à la demande formulée par les organisateurs de la conférence.

La décision en ayant été atteinte par consensus, des documents ont été préparés pour les deux premiers points de l'ordre du jour et présentés au nom du comité permanent sur les thonidés et marlins et du programme pêche hauturière. Ils font partie des documents de la conférence en tant que documents d'information 3 et 4.

IV. RECOMMANDATIONS DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

Recommandation n° 1

Le comité permanent sur les thonidés et marlins invite instamment le programme pêche hauturière à poursuivre ses efforts pour obtenir un financement à long terme du programme.

Recommandation n° 2

Le programme pêche hauturière est invité à obtenir, à titre prioritaire, un soutien financier pour les activités définies comme hautement prioritaires mais ne bénéficiant pas actuellement de financements.

V. MESURES REQUISES PAR LA HUITIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

Mesure n° 1

Il est demandé au programme pêche hauturière de solliciter, aux sources ne relevant pas du domaine public, l'autorisation de communiquer, à sa guise aux scientifiques dûments reconnus et à des fins de recherche, les données détenues par la CPS sur les prises et l'effort de pêche pour les thonidés, ventilées par flottilles (c'est-à-dire par pays pratiquant la pêche hauturière et par type d'engin, telle que la senne japonaise) et consolidées mensuellement pour tous les navires d'une même flottille, par carré de 5° de côté.

Mesure n° 2

Le programme pêche hauturière est invité à inclure, dans tous les cas possibles, une ventilation par espèce des prises accessoires dans les *Statistiques annuelles de la pêche thonière* de la CPS qui s'ajoutera aux catégories actuellement répertoriées.

Mesure n° 3

Il est demandé au programme pêche hauturière d'ajouter des tableaux récapitulatifs des prises par année et par espèce (y compris les pourcentages) et des prises par année et type d'engin aux *Statistiques annuelles de la pêche thonière* de la CPS.

Mesure n° 4

Compte tenu de l'urgente nécessité d'une mise à jour de la situation de la ressource en germon et des procédures de communication des données, le programme pêche hauturière est invité à convoquer une réunion du Groupe Germon, le plus rapidement possible, en 1996.

Mesure n° 5

Le programme pêche hauturière est invité à conclure des accords en bonne et dûe forme prévoyant l'embarquement d'observateurs dans le cadre du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) avec les pays pratiquant la pêche hauturière.

Mesure n° 6

Le programme pêche hauturière est invité à publier son bilan des prises accessoires et des rejets de la pêche thonière dans le Pacifique occidental en tant que rapport technique du programme.

Mesure n° 7

Un sous-comité composé de MM. Sibert, Sakagawa, Lewis, Diake et d'un représentant des Etats fédérés de Micronésie est invité à examiner d'autres formules en matière d'organisation des travaux du comité permanent, à proposer en 1996.

VI. LISTE DES DOCUMENTS
(Documents disponibles en anglais uniquement à l'exception du document de travail 1)

Documents de travail

Document de travail 1	*Report of the Seventh Standing Committee on Tuna and Billfish* (Rapport de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins)
WP 2	*Tuna Catch Statistics for the SPC Statistical Area, including Preliminary Estimates for 1994*
WP 3	*Status of Tuna Stocks in the Western and Central Pacific Ocean*
WP.4	*Operation of the Standing Committee Database*
WP 5	*OFP Work Programme Review, 1994-95, and Work Plan, 1995-96*
WP 6	*OFP financial and staffing status*
WP 7	*Regional and International Developments impacting the OFP*
WP 8	*Economic overview of tuna industry developments*
WP 9	*OFP Work Programme Priorities - Report of the Sub-Committee*

Documents d'information (Les documents d'information 2, 3, 4 et 6 n'ont pas été présentés et sont disponibles sur demande)

INF 1	*OFP Data Catalogue*
INF 2	*Report of the FFA/SPC Observer Workshop*
INF 3	*Record of Proceedings of the Multilateral High-Level Conference on South Pacific Tuna Fisheries*
INF 4	*Status of stocks (SCTB papers to the MHLC)*
INF 5	*A review of catch and effort logbooks for longline, pole-and-line and purse seine*
INF 6	*Collection and exchange of catch data (SCTB paper to the MHLC)*

Communications

1.	*Tuna and Billfish of the North-Eastern Australian Fishing Zone*
2.	*National Fisheries Report - Federated States of Micronesia*
3.	*Status of Tuna Fishery in Fiji*
4.	*National Fisheries Report French Polynesia*
5.	*Indonesian Fisheries for Tuna in the Western Pacific-Eastern Indonesia*

6. *The Japanese Tuna Fisheries in the Western Pacific Ocean*

7. *National Paper for Kiribati*

8. *Korean Tuna Fishery and Research Activity*

9. *Update on Tuna Fishing in New Caledonia*

10. *National Fisheries Report Solomon Islands*

11. *National Fisheries Report Taiwan*

12. *National Fisheries Report Tonga*

13. *U.S. Fisheries Catching Tropical Tunas in the Central-Western Pacific Ocean, 1993-1994*

14. *South Pacific Forum Fisheries Agency, 7th Licensing Period Observer Programme Report*

15. *United Nations Conference on Straddling Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks - 6th Session, New York, July 24 - 4 August 1995*

16. *Taiwan Statement*

17. *Information Paper on the FAO Atlas of Pacific Tunas*

18. *Status and Inter-relations of Tuna Management bodies in the Indian Ocean*

19. *Status Report : Pelagic Fisheries Research Program, University of Hawaii*

20. *Managing Fishery Management The Operations of the Western Pacific Regional Fishery Management Council*

VII. LISTE DES PARTICIPANTS

Australie

Dr Robert Campbell
Division of Fisheries
Pelagic Fisheries Resources Program
CSIRO
GPO Box 1538
HOBART
Tasmanie 7001

Mr Peter Ward
Fisheries Resource Branch
Bureau of Resources Sciences
P.O. Box E11
Queen Victoria Terrace P.O.
PARKES ACT 2600

Iles Cook

Mr Colin Brown
Secretary for Marine Resources
P.O. Box 85
RAROTONGA

Corée

Dr. Jang-uk Lee
Director
Oceanography and Marine Resources Department
National Fisheries Research and Development Agency
408-1, Sirang-Ri, Kijang-Up, Kijun-Kun
PUSAN 619-900

Mr Dal-won Lee
Deep Seas Fisheries Production Division
National Fisheries Administration
Daewoo Building
5-Ga, Namdaemoon-Ro, Jung-Ku
SEOUL

Etats-Unis d'Amérique

Mr Atilio Coan, Jr
NMFS Southwest Fisheries Science Center
P.O. Box 271
LA JOLLA
Californie 92038

Mr David Itano
Project Coordinator
Pelagic Fisheries Research Programme
Hawaii Institute of Marine Biology
University of Hawaii
P.O. Box 1346
Coconut Island
KANEOHE 96744-1346
Hawaï

Dr Pierre Kleiber
Fisheries Biologist
NMFS Southwest Fisheries Science Center
P.O. Box 271
LA JOLLA
Californie 92038

Dr Gary Sakagawa
Chief, Pelagic Fisheries Resource Division
NMFS Southwest Fisheries Science Service
P.O. Box 271
LA JOLLA
Californie 92038

Dr Robert Schroder
Western Pacific Regional Fisheries
Management Council
1164 Bishop Street
Room 1405
HONOLULU
Hawaï 96813

Dr John Sibert
Program Manager
Pelagic Fisheries Research Program
School of Ocean and Earth Science and Technology
1000 Pope Road
HONOLULU
Hawaï

Ms Kitty Simonds
Executive Director
Western Pacific Regional Fisheries
Management Council
1164 Bishop Street
Room 1405
HONOLULU
Hawaï 96813

Fidji

Mr Subodh Prasad Sharma
Fisheries Officer (Statistics)
Fisheries Division
Ministry of Primary Industries
P.O. Box 358
SUVA

Indonésie

Dr Nurzali Naamin
Director
Research Institute for Marine Fisheries
Komplek Pelabuhan Perikanan Samudera
J1. Muara Baru Ujung
Djakarta 14440

Japon

Mr K. Katsuyama
Marine Resource Division
Japan Fisheries Agency
1-2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
TOKYO 100

Mr Naozumi Miyabe
Division of Pelagic Fish Resources
National Research Institute of Far Seas Fisheries
5-7-1 Orido
SHIMIZU 424

Dr Sachiko Tsuji
Chief
Tropical Tuna Section
Division of Pelagic Fish Resources
National Research Institute of Far Seas Fisheries
5-7-1 Orido, Shimizu-shi
SHIZUOKA-KEN 424

Kiribati

Mr Ribanataake Awira
Fisheries Division
Ministry of Environment and Natural
Resource Development
P.O. Box 276
Bairiki, TARAWA

Nouvelle-Calédonie

M. Régis Etaix-Bonnin
Service territorial de la marine marchande
et des pêches maritimes
B.P. 36
98845 NOUMEA

Polynésie française

M. Arsène Stein
EVAAM
B.P. 20
PAPEETE
Tahiti

Iles Salomon

Mr Sylvester Diake
Principal Fisheries Officer (RM)
Fisheries Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box G13
HONIARA

Samoa américaines

Mr Taniela Sua
Department of Marine and Wildlife Resources
P.O. Box 3730
Pago Pago 96799

Taïwan

Mr Chung-hai Kwoh
Fishery Special Assistant
Council of Agriculture
Executive Yuan
37 Nanhai Road
TAIPEI

Dr Chien-hsiung Wang
Professor
Institute of Oceanography
National Taiwan University
P.O. Box 23-13
TAIPEI

Tonga

Mr Peter Hurrell
Ministry of Fisheries
P.O. Box 871
NUKU'ALOFA

Agence des pêches du Forum (FFA)

Mr Tony Kingston
Manager Economics and Marketing
Forum Fisheries Agency
P.O. Box 629
HONIARA
Iles Salomon

Mr Karl Staisch
Coordinator Observation Monitoring Programme
Forum Fisheries Agency
P.O. Box 629
HONIARA
Iles Salomon

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Dr Jacek Majowski
Fisheries Resources Officer
Marine Resources Service
Fisheries Resources and Environment Division
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Via delle Terme di Caracalla
ROME 00100
Italie

Programme indo-océanien de mise en valeur et de gestion des ressources thonières

Mr David Ardill
FAO/UNDP Indo Pacific Tuna Development and Management Programme
P.O. Box 2004
COLOMBO
Sri Lanka

Secrétariat général

M. Julian Dashwood
Directeur du département des pêches

M. Antony D. Lewis
Coordonnateur du programme pêche hauturière

M. John Hampton
Maître de recherche halieutique

M. Tim Lawson
Statisticien des pêches

M. Michel Bertignac
Spécialiste de la recherche halieutique

Mme Deirdre Brogan
Observatrice

M. David Burgess
Programmeur/agent de recherche

M. Babera Kaltongga
Adjoint d'étude (données)

Mme Kay Legras
Adjointe administrative

M. Patrick Lehodey
Spécialiste de la recherche halieutique

M. Emmanuel Schneiter
Chargé de recherche/analyses halieutiques

M. Peter Sharples
Responsable des activités d'échantillonnage au port et d'observation

M. Peter Williams
Chargé de la base de données halieutique

Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : (687) 26.20.00
Télécopieur : (687) 26.38.18
Internet: tbap@bix.com
Peacesat: "CPS Nouméa"

ANNEXE I

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, ATI GEORGE SOKOMANU

Mesdames et Messieurs
Chers collègues et scientifiques du Pacifique Sud et d'autres régions du monde,

J'ai le grand plaisir de vous souhaiter aujourd'hui une chaleureuse bienvenue à la huitième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins qui sera suivie, la semaine prochaine, de la cinquième réunion du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental. Il m'est particulièrement agréable d'accueillir cette importante série de réunions à notre nouveau siège en son magnifique centre de conférence qui, au bord de ce que l'on a appelé "le plus beau lagon du monde", constitue un lieu privilégié pour y tenir vos délibérations de ces prochaines journées. Témoigne du vif intérêt porté à cette réunion la présence de quelque 30 participants qui sont venus y assister à leurs propres frais. Nous saluons tout particulièrement ceux qui sont ici pour la première fois comme c'est le cas pour la République de Corée.

Comme vous le savez, les comités permanents se réunissent annuellement depuis 1988 pour procéder à l'évaluation scientifique des activités du programme pêche hauturière, l'aider à acquérir les données relevant du secteur des pêches et promouvoir la recherche en collaboration sur des thèmes d'intérêt commun. Dans la région, la ressource en thonidés revêt une importance fondamentale pour nos Etats et territoires insulaires et la plupart de nos pays membres accordent un rang de priorité élevé à son exploitation dans des conditions rationnelles et équilibrées. Cette priorité est reflétée dans le thème actuellement retenu par le Forum, axé sur une gestion responsable de nos ressources, notamment des pêches et des forêts. Le programme pêche hauturière qui est le plus vaste de tous les programmes de la Commission, poursuit, au nom de nos pays membres, les activités de recherche et de suivi qui aboutissent à la prestation de conseils scientifiques avisés pour la gestion des stocks régionaux de thonidés. De tout temps, les comités permanents ont joué un rôle important dans l'orientation des activités de travail du programme pêche hauturière. Ils continueront à le faire.

La présente réunion du comité permanent qui est la seule instance permettant de rassembler régulièrement la plupart des Etats côtiers et des pays pratiquant la pêche hauturière activement engagés dans la récolte de la ressource en thonidés de la région, survient à un moment crucial. La Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et les grand migrateurs vient de terminer, à New York, des travaux dont les conclusions auront sans doute une série d'incidences sur les activités de collecte des données, la coopération en matière d'évaluation des stocks et la structure et les fonctions des organisations régionales s'intéressant à la pêche thonière dans le monde. A l'intérieur de la région, la convocation de la conférence multilatérale de haut niveau sur la pêche thonière dans le Pacifique Sud en décembre l'année dernière à Honiara a relevé le rôle important que jouaient le programme pêche hauturière et le comité permanent sur les thonidés et marlins dans le processus de consultation engagé en matière de conservation et de gestion des stocks de thonidés. Simultanément, il est procédé à une évaluation des organisations et des structures opérant dans le secteur des ressources marines en Océanie. L'avenir du programme pêche hauturière et sa restructuration est l'un des points qui sont traités dans cette évaluation.

L'expansion des activités du programme pêche hauturière se poursuit avec la mise en oeuvre, récemment, du Projet régional océanien quinquennal d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) qui permettra de mener à bien progressivement le suivi scientifique régulier des activités régionales en matière de pêche thonière. La création du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental a fait suite à l'augmentation rapide des prises de thons jaunes dans la région pour instaurer une collaboration en matière d'évaluation de l'état des stocks. Cette année, le programme de travail du groupe s'élargira pour y inclure une espèce à valeur commerciale élevée, le thon obèse, qui constitue une source de préoccupation pour certains milieux.

Il me reste à réaffirmer tout l'intérêt que portent à ces deux réunions nos pays membres et nous-mêmes qui avons toujours reconnu et apprécié le soutien et la contribution qu'apporte le comité permanent sur les thonidés et marlins au programme pêche hauturière de la Commission. Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations dont je me félicite qu'elles se tiennent à notre nouveau siège. Le comité permanent ne s'était pas réuni à Nouméa depuis cinq ans et j'espère que vous garderez de cette huitième réunion un souvenir mémorable.

ANNEXE II

OPTIONS DE RECHERCHE ET STATISTIQUES POUR LA PÊCHE THONIÈRE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL : PROPOSITION DE L'AGENCE DES PÊCHES DU JAPON

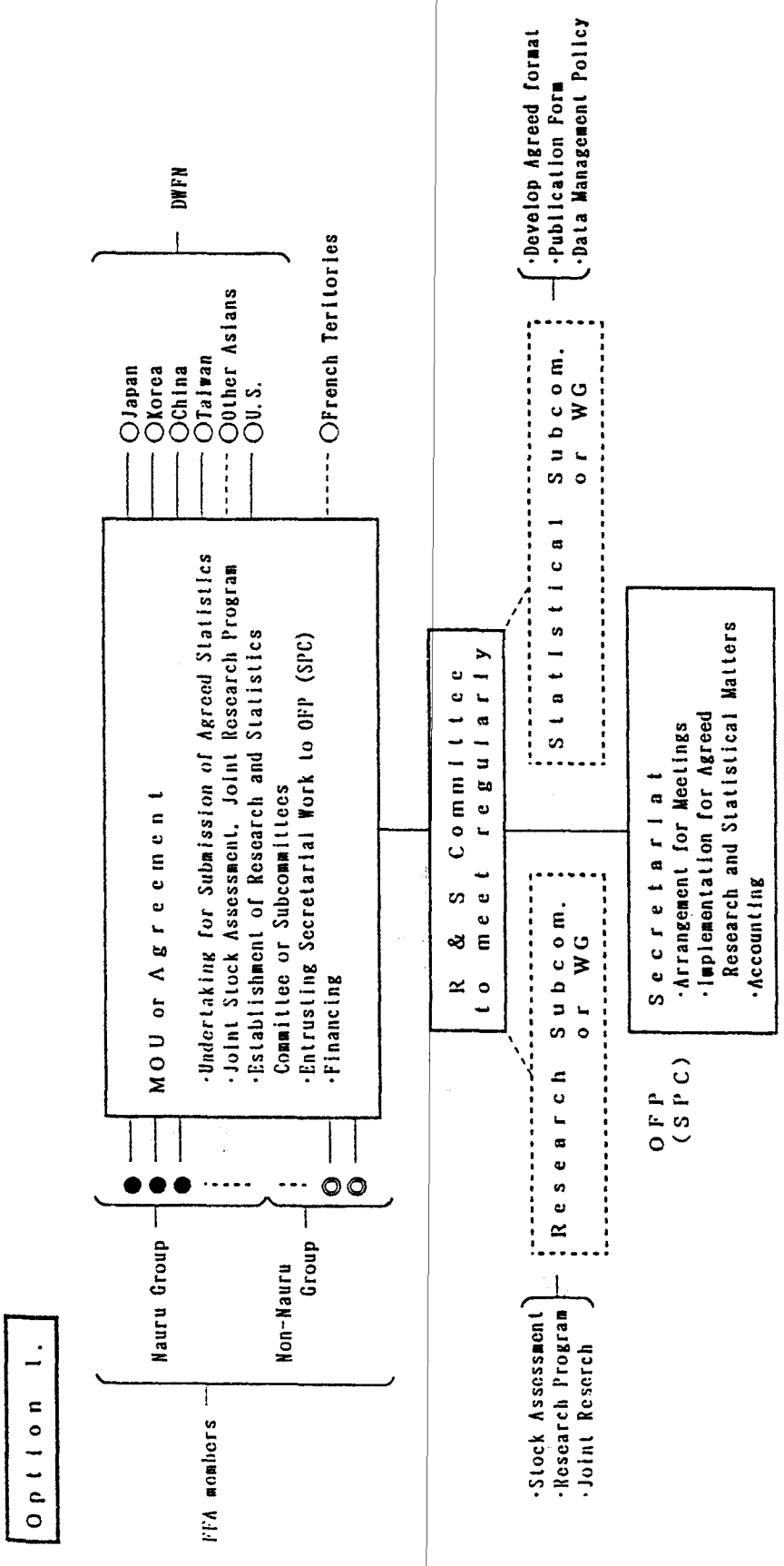

Participation : All the coastal nations and entities in the region and all the nations and entities fishing in the region will sign and become parties to this arrangement.

Financing : The cost required for this arrangement which is above the regular budget of OFP (SPC) will be borne by participating nations and entities in proportion to their catch of tuna and tuna-like species in the region.

Alternative : ① Coastal States members may be divided in two groups ; namely Nauru Group members whose participation is essential and others who can participate on optional basis
② Secretariat can be a newly created one, or, more preferably, present OFP separated from SPC if circumstances allow.

614/95

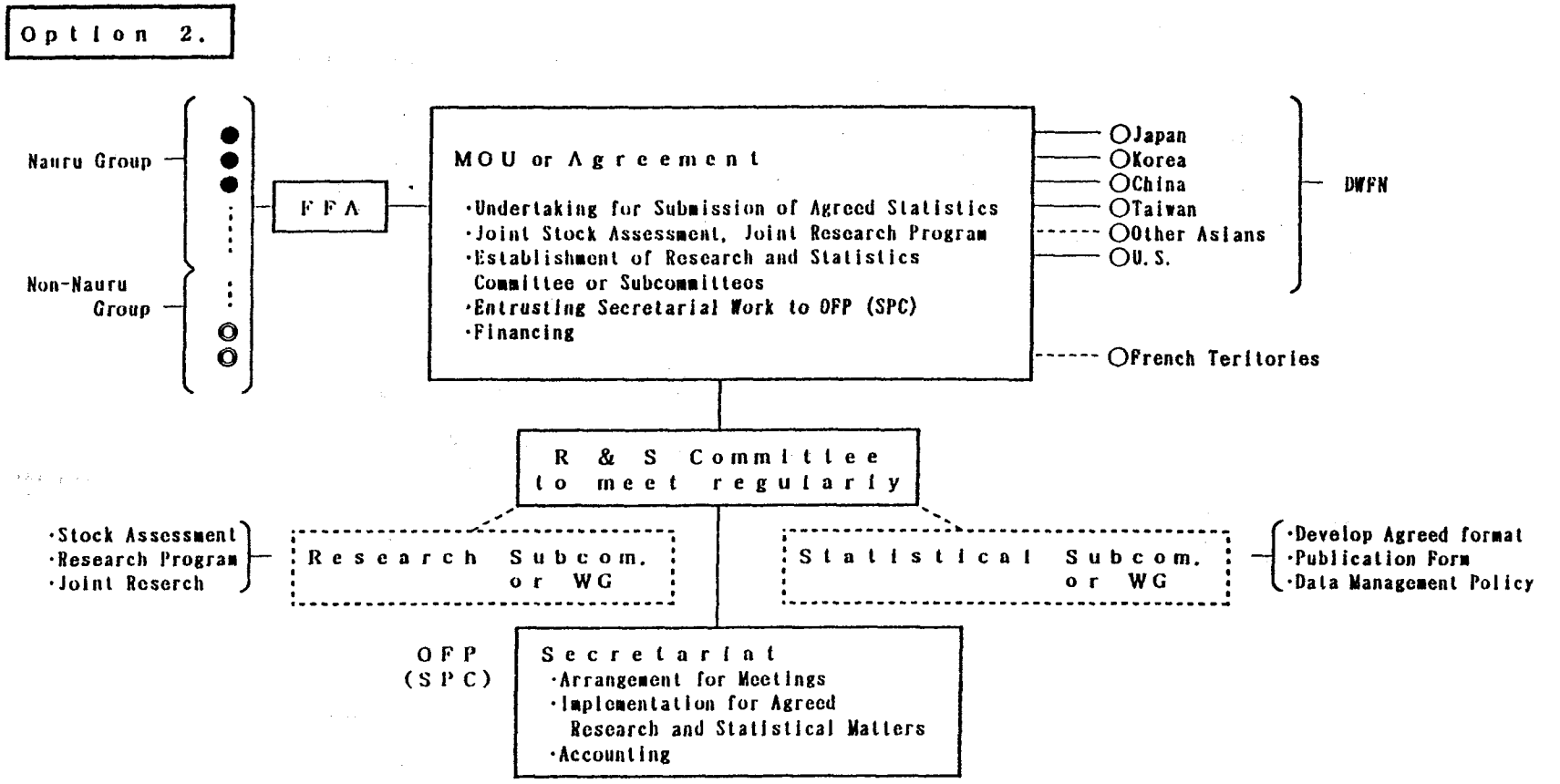

Participation : FFA (on behalf of 16 member states, or as an alternative Nauru group members) and all the nations and entities fishing in the region will sign and become parties to this arrangement.

Financing : The cost required for this arrangement which is above the regular budget of OFP (SPC) will be borne by participating nations and entities in proportion to their catch of tuna and tuna-like species in the region.

Secretariat : Alternative ② of Option 1. applys.

Option 3.

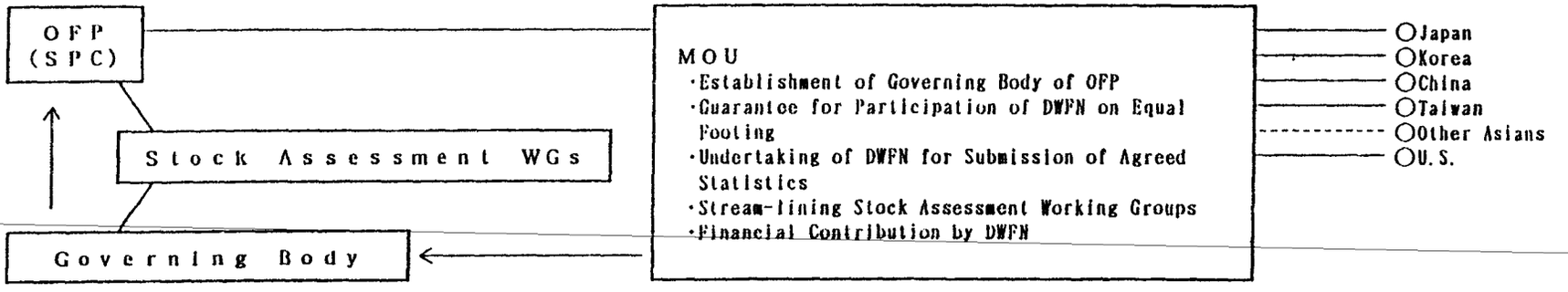

·Decision on Statistical Format and Publication thereof
·Data Policy Decision
·Work Program
·Joint Research if necessary
·Financing

Participation : OFP (SPC) on one hand and all the DWFN in the region on the other, conclude MOU, in which OFP guarantee the participation on equal footing of DWFN in the governing body (if absent, establish) and DWFN undertakes to cooperate.

Financing : Additional cost above the present regular budget of OFP will be contributed by DWFNs in proportion to their respective catch. Although U.S. is a member of SPC, it is expected to make contribution as one of the DWFN, since regular contribution to SPC by its members does not take into account the catch of tuna to any extent.